

Paris, le 31 décembre 2007 - N°388/D130

Formation STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

Programmes statistiques 2008

page

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction générale des collectivités locales (DGCL)

- Département des études et des statistiques locales (DESL)2

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee --Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)

- Réseau de l'action régionale du DAR8

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Direction générale de la comptabilité publique - 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local10

Projets de programmes statistiques ou extraits présentés à d'autres formations du Cnis.....15

1 . Exposé de synthèse

Le département des études et statistiques locales recueille, contrôle, traite et analyse de l'information essentiellement de source administrative pour mettre à disposition des utilisateurs les statistiques et indicateurs sur les collectivités locales. Les travaux prévus pour l'année 2008 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information. On poursuivra les expériences visant à offrir la possibilité de disposer d'indicateurs avancés ou des premières tendances sur les évolutions des finances locales ou de la fonction publique territoriale. Les circuits d'acquisition et de contrôle des données feront l'objet d'un examen visant à rationaliser et raccourcir les procédures par une extension du recours aux données déjà dématérialisées. Une extension des préoccupations aux synthèses et études à caractère thématique et/ou rétrospectif fait partie des objectifs.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (poursuite des transferts de compétences, réformes touchant la fiscalité locale, investissement et besoin de financement des collectivités), suivi de la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux régions (M71) et aux départements (M52) et de la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14). Le département (DESL) prend une part importante dans la production et l'analyse des ratios d'autonomie financière prévus par la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales qui sont calculés chaque année pour un rapport au Parlement. Les exigences de transparence dans l'évolution des budgets locaux et le souci de maîtrise et d'efficacité de la dépense publique à tous les niveaux renforcent le besoin de données et de processus de diffusion adaptés dans leur contenu, leur fraîcheur et leur mode d'accessibilité.

Pour la **fonction publique territoriale (FPT)**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail, la prévention et la sécurité... La disponibilité de cinq exercices (1999, 2001, 2003 et 2005, 2007) permettra de développer l'analyse des évolutions de la FPT. Elle permettra également de disposer d'un point de comparaison précieux sur l'état de la FPT avant les pleins transferts de compétences et de personnels décidés par la loi du 13/08/2004 sur les libertés et les responsabilités locales. Un important travail de simplification du recueil de ces rapports a eu lieu en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème pour établir le bilan social au 31.12.2005 à présenter avant la mi 2006, travail reconduit pour le bilan au 31.12.2007 à présenter avant la mi 2008.

Une attention particulière sera apportée en partenariat avec l'Insee sur le suivi des personnels transférés suite à la loi « libertés et responsabilités locales ». Le questionnaire de l'enquête COLTER au 31/12 est régulièrement aménagé pour suivre les flux correspondants et l'évolution de la situation des personnels transférés au regard, notamment, de l'exercice du « droit d'option » pour les personnels de l'éducation nationale et de l'équipement.

Enfin les travaux entrepris depuis plusieurs années autour de l'utilisation des DADS-U comme colonne vertébrale du système d'information sur la fonction publique (y compris la fonction publique territoriale) devraient déboucher sur des développements décisifs dans l'utilisation de cette source.

Le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) ont été rénovées en lien avec les préfetures en vue de la constitution d'une information actualisée chaque trimestre. Ce système d'information permet la diffusion par accès internet à une base nationale des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations

portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** est la valorisation du site internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms qui se substituent dans certains cas à la diffusion sur papier. Les tableaux volumineux sont diffusés sur cédérom ou directement accessibles sur le site sous format « tableur » ce qui en rend l'utilisation plus facile.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, données issues des fichiers de gestion comptables de la DGCP avec laquelle un protocole d'échange a été réactualisé, rapports aux comités techniques paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects, le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux). Pas plus que par le passé, le département ne prévoit, en 2008, de réaliser d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2 . Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2008

La rubrique « Données Chiffrées » du site internet de la DGCL sera régulièrement enrichie par les productions statistiques du DESL sur les régions, les départements, les communes et groupements, et la fonction publique territoriale. L'actualisation en continu et la mise à disposition des données directement utilisables (au format tableur) sera renforcée.

L'année 2008 sera une année de consolidation des opérations menées à bien en 2007.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les rapports transmis par les collectivités ont été établis en 2006 à partir des données de 2005. La DGCL a mis en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL a effectué l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux », établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2005 dans des délais raccourcis (publication de premiers résultats mi 2007 et des résultats complets avant la fin 2007). 2008 permettra d'en tirer des enseignements complémentaires. On poursuivra aussi la constitution de séries à partir des résultats des bilans sociaux des campagnes précédentes et des données de cadrage fournies par l'enquête Colter de l'Insee. L'année 2008 sera consacrée au recueil des bilans établis au 31.12.2007 sur un modèle peu modifié par rapport à la campagne précédente.

Le suivi de l'intercommunalité a été longtemps centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information a été étendu, en lien avec les préfetures, aux autres structures intercommunales (Syndicats de type SIVU, SIVOM...) de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte et de diffusion des données aura été complètement mis en place en 2007. 2008 pourra voir les premières exploitations rendues possibles par le nouveau système : étude des périmètres, répartition des compétences, etc.

Dans le domaine des finances locales on poursuivra les objectifs

- de rationalisation de l'acquisition des données par le traitement de masse des fichiers de gestion enrichis par des traitements ciblés sur les collectivités les plus importantes ;
- de recherche de plus de cohérence entre le traitement de grandes et des petites communes d'une part, entre les comptes et les budgets d'autre part ;
- de constitution de séries longues cohérentes sur les principaux agrégats et ratios ;
- la mise au point de référentiels de comparaison sur des ensembles d'unités définis par d'autres critères que les strates démographiques.

3 . Les opérations répétitives

- **Actualisation de l'ouvrage « Les collectivités locales en chiffres »** qui reste l'ouvrage annuel de référence. A partir de l'expérience de 2007, il est prévu de poursuivre une mise en ligne en février-mars pour intégrer les données disponibles au 1^{er} janvier (intercommunalité, population) et les données issues de la loi de finances initiale de l'année pour la répartition des dotations de l'Etat. Il est aussi prévu de poursuivre une actualisation en cours d'année, chapitre par chapitre, à chaque échéance de production de nouvelles données significatives, notamment à l'occasion de la sortie du rapport de l'Observatoire des finances locales.

- **Finances locales**

- A l'échelon de la commune :**

- exploitation des comptes administratifs et des données de gestion des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2006) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2006) ;
- analyse des budgets primitifs communaux 2008 et publication des résultats.

- Dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :**

- exploitation du fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2006) ;
- analyse des budgets primitifs communaux 2008 et publication des résultats.

- A l'échelon du département :**

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2007) ;
- exploitation des budgets primitifs 2008 des départements et publication des résultats.

- A l'échelon de la région :**

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2007) ;
- exploitation des budgets primitifs 2008 des régions et publication des résultats.

- Dans le domaine de la fiscalité directe locale :**

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de fichiers départementaux donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Données de cadrage disponibles en octobre de l'année de l'exercice, publication en début d'année du guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2007).

Le département participe aux travaux de l'**Observatoire des finances locales**, mis en place en 1996, au sein du comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales avec des contributions d'autres services de la DGCL, synthèse de contributions interministérielles.

- **Dans le domaine de la fonction publique territoriale**

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public.

- **Dans le domaine de l'intercommunalité et des structures locales**

Participation aux travaux de l'Observatoire des territoires.

Comme les années précédentes, le département prendra une part active à la rédaction du **rapport au gouvernement sur l'autonomie financière des collectivités locales**.

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5 . Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à un territoire particulier. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre territoire. La recherche de collaborations interministérielles comme celle déjà mise en œuvre pour les zonages à travers le site www.territoires.gouv.fr/zonages sera poursuivie.

Le nouveau dispositif de collecte des budgets primitifs des communes à partir des données enregistrées à la DGCP devrait permettre, compte tenu de sa couverture maintenant étendue au delà d'un échantillon, de disposer désormais d'informations par région sur l'ensemble des communes.

5.2. Aspects « environnement »

Le département publie les données de fiscalité concernant les ordures ménagères (Taxe et redevance). Il est en rapport avec l'IFEN pour échanger sources et informations de contexte.

5.3. Aspects « européens »

Néant

6 . Diffusion des travaux et liste des publications

Dans la continuité des orientations précédentes, la politique de diffusion du DESL consiste à mettre en ligne au plus tôt la totalité des données disponibles. L'utilisateur peut ainsi considérer qu'il a accès à toutes les informations ; autrement dit qu'il n'existe pas de données qui ne seraient pas diffusées ou seulement mobilisables à la demande. L'édition papier (complétée pour les grandes masses de tableaux) par un CD-ROM vient ensuite au plus tôt des délais de fabrication. L'autre aspect consiste à mettre en ligne une masse de plus en plus importante de données téléchargeables (et donc utilisables) sous formes de listes et de tableaux de résultats dans les formats courants pour les utilisateurs. Enfin il est prévu une mise à jour infra-annuelle des chapitres de « collectivités locales en chiffres » pour assurer la cohérence au fur et à mesure de la sortie des autres publications.

Dans la période, l'équilibre actuel entre le volume d'information qui fait l'objet d'une édition papier et celui qui ne fait l'objet que d'une diffusion électronique sera revu au profit de ce dernier média. Les publications d'analyse des comptes et budgets se feront principalement sous forme électronique. La série des Bulletins d'information statistique (BIS) verra donc renforcé son rôle de présentation synthétique des résultats tout en pouvant traiter en plus d'études transversales ou rétrospectives.

Le programme prévisionnel suivant sera adapté, au fur et à mesure, à ces évolutions de la diffusion électronique.

- Mise en ligne et publication 1^{er} trimestre 2008
Collectivités locales en chiffres 2008
- 1^{er} trimestre 2008
Guide statistique de la fiscalité locale (2007)
Mise en ligne des données de l'intercommunalité au 1.1.2008
BIS : L'intercommunalité à fiscalité propre au 1.1.2008
Les finances des groupements à fiscalité propre (CA 2006)
- 2^{ème} trimestre 2008
BIS : Groupements et syndicats de communes au 1.1.2007
Les finances des communes de plus de 10 000 h. (CA 2006)
BIS : Les comptes des collectivités locales en 2005
Rapport de l'observatoire des finances locales 2008
- 3^{ème} trimestre 2008
Les budgets primitifs des régions en 2008
Les budgets primitifs des départements en 2008
Les finances des communes de moins de 10000 habitants (CA 2006 et synthèse des finances des communes 2006)

➤ 4^{ème} trimestre 2008

Les taux de fiscalité directe votés par les communes de plus de 10 000 h. en 2008 (mise en ligne sans publication papier)

BIS : La fiscalité locale directe en 2008

Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2008

BIS : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2008

Les finances des régions (CA 2007)

Les finances des départements (CA 2007)

Annexe : Liste des publications 2007

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

Les publications les plus récentes (au 1^{er} octobre 2007)

Ouvrages de synthèse

Les collectivités locales en chiffres 2007

Les finances des collectivités locales en 2007
(Rapport de l'observatoire des finances locales)

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état au 31 décembre 2003 des collectivités territoriales
(Bilans sociaux)

Synthèses thématiques sur les bilans sociaux 2003

- La formation des agents des collectivités

- La santé au travail

- L'emploi des travailleurs handicapés

- La place des femmes dans la territoriale

- Les mouvements de personnel

BIS (Bulletin d'informations statistiques)

n° 54 : L'intercommunalité à fiscalité propre en 2007

n° 53 : Les finances des collectivités locales depuis 20 ans

n° 52 : La fiscalité directe locale en 2006

n° 51 : Synthèse des résultats des Bilans Sociaux 2003

n° 50 : L'intercommunalité à fiscalité propre en 2006

A paraître

n°58 : Groupements à fiscalité propre et syndicats de communes en 2007

n°57 : La fiscalité locale directe en 2007

n°56 : Les bilans sociaux 2005 : première synthèse

n°55 : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2007

Brochures et CD-ROM : Statistique et finances locales

Le guide statistique de la fiscalité directe locale 2006

Les finances des régions en 2005

Les finances des départements en 2005

Les finances des régions en 2006 (à paraître)

Les finances des départements en 2006 (à paraître)

Les budgets primitifs des départements en 2007

Les budgets primitifs des régions en 2007 (à paraître)

Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2007 (à paraître)

Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2005

Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2005

Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2005 (à paraître)

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale

- Département de l'action régionale

. Réseau de l'action régionale

Rappel: 24 équipes, une par direction régionale de l'Institut, contribuent à établir des statistiques régionales et locales en liaison directe avec la demande qui s'exprime en région. Ces « front-office » s'appuient sur l'organisation d'un « back-office » constitué de pôles de service (5) et d'ingénierie statistique (2) également pour la plupart implantés en région. Avec le département de l'action régionale situé à la direction générale de l'Insee, ces équipes forment le réseau de l'action régionale. Ce réseau a deux types d'actions en matière statistique :

- produire des systèmes d'observation des réalités locales couvrant tout le territoire, en complément de ceux créés par les services producteurs dont la vocation est d'abord nationale
- répondre à des besoins d'information statistique particuliers à une région ou à une zone, en mettant en œuvre autant que possible des outils communs et des méthodes harmonisées.

Dans ces deux domaines, les principales opérations statistiques prévues pour 2008 sont les suivantes :

1° Systèmes d'observation couvrant tout le territoire

- L'application « **Connaissance locale de l'appareil productif** » - CLAP - fournira en 2008 une description finement localisée du volume d'emploi et des masses salariales pour l'année 2006, sur l'ensemble des activités hors défense et agriculture. Une amélioration de la couverture de l'agriculture est attendue pour 2008 grâce à l'intégration de la source Mutualité Sociale Agricole. La réalisation d'un fichier économique enrichi de variables sur la valeur ajoutée ou les investissements est prévue pour 2009/2010. La phase de réflexion préalable au lancement de ce projet sera conduite en collaboration entre le SESSI et l'INSEE. L'objectif est déboucher sur le lancement d'un projet à l'automne 2008. Le projet veillera à une étroite articulation avec le nouveau système de statistiques d'entreprises mis en place par le programme RESANE.
- L'application « **Revenus fiscaux localisés des ménages** » continuera à fournir des données annuelles au niveau communal et supra communal. Des investissements méthodologiques se poursuivent en 2007 en vue d'améliorer la robustesse longitudinale des indicateurs et de pouvoir fournir des statistiques en évolution ; ces investissements devraient déboucher pour 2008.
- Les agrégats régionaux calés sur la comptabilité nationale (**valeurs ajoutées et PIB, revenu disponible brute des ménages, comptes régionaux des administrations publiques locales**) continueront à être produits et diffusés sur le site insee.fr.
- La création d'un ensemble de **données infra-communales** à l'IRIS et à la ZUS disponibles sur un ensemble important de communes urbaines se poursuivra en 2008. Cette activité vise à mieux connaître les disparités infra-urbaines, d'abord pour répondre aux demandes liées à la politique de la ville en liaison avec la DIV et l'ONZUS, et plus généralement aux besoins d'analyse des dynamiques au sein de l'espace urbain. L'exploitation des fichiers administratifs permet d'aborder progressivement les domaines suivants : l'emploi (DADS), l'emploi aidé (DARES), les demandeurs d'emploi (ANPE), les revenus (revenus fiscaux localisés, CAF, CNAM pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire), l'activité (CLAP, SIRENE), les équipements (BPE, CNAM), le logement (Parc locatif social). En 2008, est prévue une première mise à disposition via le site insee.fr de données ainsi constituées par quartier et par IRIS.
- Pour l'**Entrepôt de données locales**, 2008 sera l'année du chargement des données des données des enquêtes annuelles du 1^{er} cycle du recensement, étape préalable à la diffusion et à la mise à disposition en 2009 de l'ensemble des résultats statistiques.
- La mise en production de l'application **EPURE 2** au second semestre 2007 fournira en 2008 aux directions régionales des informations plus fines et précises et plus rapidement disponibles pour le suivi conjoncturel de l'emploi. Dans le cadre d'un objectif général d'amélioration de la coordination et du soutien aux travaux de conjoncture des directions

régionales, une action est lancée en 2007 autour des enquêtes de conjoncture (extensions régionales ou repondération des enquêtes nationales). Cette action est prévue pour déboucher en 2008 sous forme d'un guide de bonnes pratiques.

- En vue de 2008, une action est lancée en 2007 pour la révision *a minima* du contenu de la base de données départementales et régionales, mise à disposition des directions régionales pour l'élaboration des **Tableaux économiques régionaux**.
- L'année 2008 sera une année de préparation importante, avec les directions régionales, dans la perspective du démarrage à la mi-2009 des nouvelles séries annuelles d'estimations d'emploi localisées produites par l'application **ESTEL**.
- Les **estimations de population départementales et régionales** détaillées seront produites, comme elles l'ont été en 2007, en tenant compte à la fois d'une estimation de la population au niveau départemental à partir des résultats cumulés des enquêtes annuelles de recensement, et des résultats du RP99 prolongés grâce aux données de l'état-civil et de soldes migratoires estimés à l'aide de sources administratives. Dans le prolongement des réflexions démarrées en 2007, l'année 2008 verra l'achèvement de la mise au point du nouveau dispositif d'estimation de population qui opérera à partir de 2009 sur la base de l'actualisation des résultats obtenus exclusivement à partir du cumul des cinq premières enquêtes annuelles.
- Une nouvelle série de **taux de chômages localisés par zone d'emploi** sera régulièrement produite et diffusée chaque trimestre, harmonisée avec la nouvelle méthode d'estimation du taux de chômage national.
- Les **estimations d'emploi au 31/12/2006** seront produites et diffusées au 1^{er} semestre 2008 jusqu'au niveau de la zone d'emploi, en cohérence avec les estimations départementales et régionales. Un investissement méthodologique sera lancé en 2008 en vue de constituer un système d'information permettant d'assurer le suivi longitudinal des entreprises et des emplois au côté des outils de la statistique d'entreprise au niveau national (RESANE) et local (CLAP).
- La rénovation de l'application Mirabel devrait déboucher dès la fin 2007 sur une mise à disposition dans l'ensemble des directions régionales et sur la définition d'une offre en matière de zonage dans le cadre de travaux d'études au niveau régional. Parallèlement, l'INSEE engagera en 2008 les travaux préparatoires en vue de **l'actualisation en 2009 et 2010 de ses zonages d'études**, les unités urbaines, le zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER), ainsi que les zones d'emploi en concertation étroite avec la DARES. La **Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales** (formation « variables spatiales ») créée par l'arrêté du 27 avril 2005, sera saisie pour organiser la concertation aux différentes étapes de cette opération importante du programme à moyen-terme.

2° Réponse à des besoins statistiques propres à une région ou une zone

En ce qui concerne les enquêtes régionales réalisées en prolongement d'une enquête nationale, la liste des extensions dont l'exploitation ou la collecte se dérouleront en 2008 portera sur le logement (exploitation des extensions menées en 2006), le tourisme, les transports, les créateurs d'entreprises - dispositif SINE - l'information et vie quotidienne dans les DOM (enquête IVQ), l'enquête HID-Santé. Des enquêtes sur des thèmes spécifiques sont menées dans certaines régions comme l'enquête auprès des sous-traitants de l'aéronautique en Midi-Pyrénées et Aquitaine.

**Projet non validé à la date de publication du programme
Statistiques régionales et locales.
Ci-dessous avant-projet fourni en juillet 2007.**

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

1.1 Des orientations à caractère général :

- *Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts ou maintenus : les informations de conjoncture 2006, arrêtées au 30 septembre 2006 ont été communiquées à la presse dans le courant du mois de novembre 2006 et mises en ligne simultanément sur Internet ; le gain en terme de rapidité de communication a été capitalisé. Les informations de conjoncture arrêtées au 31 décembre 2006 ont été communiquées à la presse et mises simultanément sur Internet en juin 2007.*
- *Meilleure qualité des données de référence : ces données de fin d'exercice continuent à être centralisée rapidement au cours des premiers mois de l'exercice suivant sachant que cette centralisation concerne près de 160 000 comptabilités.*
- *Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement des fichiers, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;*

1.2 Des orientations spécifiques pour chaque collectivité :

- *Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés, étendus (régions en 2004, départements en 2005, établissements sociaux et médico-sociaux et SDIS en 2006) progressivement à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux et une démarche d'analyse prospective a été engagée pour toutes les catégories de collectivités.*
- *L'extension de la consolidation des comptes (budget principal + budgets annexes) est effective pour les départements et pour les Groupements à Fiscalité Propre.*

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Consolidation : *les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10.000 habitants et les groupements à fiscalité propre seront confirmés pour les départements et étendus à chaque fois que cela sera possible aux autres collectivités (régions, hôpitaux).*

2.2 ; L'agrégation territorialisée : Si la consolidation sous-tend un lien juridique entre les entités analysées, l'agrégation territorialisée s'intéresse à l'analyse de toutes les collectivités (avec ou sans lien juridique entre elles) qui vont œuvrer sur un territoire donné

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 5^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par la DGCP. Elles sont publiées jusqu'au 31/12/2007 à la Documentation française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local. A l'avenir, la communication de toutes les brochures au travers de ce site sera privilégiée. En effet, on décompte environ 180 000 visiteurs par trimestre et surtout, le site est relayé par une lettre d'information électronique qui comptait au 31/03/2007 plus de 41 000 abonnés parmi lesquels 28 000 élus et fonctionnaires territoriaux.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2005. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2005 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une synthèse de la situation par type de collectivités, les fiches individuelles de situation financière présentant les comptes des collectivités sont disponibles sur le site Internet dédié. Dernière parution : comptes 2005 publiés en juin 2007 pour les régions et pour les départements. Ces éléments sont également consultables sur le site du MINEFI. La synthèse des comptes 2006 sera normalement disponible sur le site avant le 31 décembre 2006. Les données individuelles des départements et régions sont désormais seulement disponibles sur internet.

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : La synthèse des données 2005 est disponible et les comptes individuels 2005 des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et syndicat d'agglomération nouvelle sont en ligne sur le site.

3.2. Informations et Publications du secteur Santé, Social et médico-social

3.2.1 Les comptes des établissements publics de santé : une synthèse annuelle globale accompagnée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement sur une série rétrospective de 1999 à 2003 a été publiée en 2005.

3.2.2 Les comptes des établissements publics sociaux et médico-sociaux : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

3.3. Informations de conjoncture

Les éléments de conjoncture communale départementale, régionale, intercommunale et hospitalière ont été fusionnés en 2004 pour apporter une appréciation plus globale du secteur public local. Cet enrichissement a été poursuivi en 2005 et 2006 pour pouvoir incorporer les données relatives au secteur social et médico-social.

La note de conjoncture est désormais réalisée à partir de la totalité des comptes du secteur public local et non plus à partir d'un échantillon représentatif.

Les éléments concernent le suivi de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage des principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement).

L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant novembre de l'année N (données de N au 30/09/N et courant mars N+1 (éléments au 31 décembre N journée complémentaire au 31/01/N+1 incluse).

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du MINEFI. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les travaux relatifs à une approche agrégée régionalisée des Finances locales se poursuivent. Ces travaux sont entrepris en liens étroits avec l'INSEE.

En parallèle, est développée l'approche dite de l'agrégation territorialisée, déjà évoquée.

5.2. Aspects approche politique publique

Dans le cadre des partenariats noués avec certains ministères techniques, les données thématiques sont mises à disposition des services d'études de ces ministères (Équipement, environnement...).

Une démarche systématique d'approche par politique publique a été entreprise à chaque fois que cela sera possible, en partenariat avec les ministères techniques compétents.

5.3. Aspects « européens »:

Sans observations pour 2007.

6. Liste des publications de la DGCP

<i>Nature des données</i>	<i>Forme du document et Périodicité</i>	<i>Base de travail</i>
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :		
A) Informations de conjoncture		
Communes, Départements, Régions, groupements à fiscalité propre et établissements publics de santé et établissements publics sociaux et médico-sociaux	<i>A compter de juin 2001, publications en une brochure unique et dématérialisée, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12). A compter de l'exercice 2005, enrichissement avec les données relatives aux établissements publics sociaux et médico-sociaux</i>	<i>Intégralité des comptes des collectivités et établissements publics locaux concernés.</i>
B) Comptes définitifs		
Les comptes des communes	<i>brochure annuelle – dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes des départements	<i>brochure annuelle qui sera enrichie à compter de l'exercice 2005 avec les comptes des SDIS. dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes des régions	<i>brochure annuelle. dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	<i>brochure annuelle. dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes des établissements publics de santé	<i>brochure annuelle. dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs</i>
Les comptes des établissements sociaux et médico sociaux	<i>brochure annuelle dématérialisée à compter de 2008.</i>	<i>résultats définitifs – A partir de 2005</i>

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tel 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du MINEFI dédié à la gestion locale : www.colloc.minefi.gouv.fr

RÉCAPITULATION DES TRAVAUX PRÉVUS AU MOYEN TERME 2006-2008

Finances des administrations publiques - DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique Bureau 5A	
Compte des administrations publiques locales : communes départements régions intercommunalité et établissements publics locaux santé - social et médico-social	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Éléments de conjoncture communes, départements, régions, hôpitaux et ESMS	Permanent	2 fois par an
Collecte annuelle sur les délais de paiement	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	Permanent (Bureau des comptes nationaux – ex 5D)	Annuelle
Contribution aux études locales	Permanent	
Définir une approche consolidée	En cours	
Définir une approche d'agrégation territorialisée	En cours	

Projets de programmes statistiques 2008 ou extraits présentés à d'autres formations du Cnis

Formation AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES 17

Formation COMMERCE, SERVICES

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi -
Insee - Département des activités tertiaires 19
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions
libérales 19

Formation DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
- Unité recensement de la population 21
 Cellule infrastructures géographiques 22
- Département de la démographie 23
 Mission répertoires et mouvement de la population 23
 Mission estimations localisées de population 24
 Mission base permanente d'équipements 25
 Division enquêtes et études démographiques 25
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
 Division prix à la consommation 27

Ministère de la culture et de la communication
- Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) 27

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
- Direction centrale de la police judiciaire 28

Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports 28

Formation EDUCATION, FORMATION

Ministère de l'éducation nationale - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- DEPP 30

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES
- Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle
..... 30

Formation EMPLOI, REVENUS

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département Emploi et revenus d'activité
- Section Synthèse et conjoncture de l'emploi 31
- Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus 32
Département Prix à la consommation, ressources, conditions de vie des ménages
- Division Revenus et patrimoine des ménages 33

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité -
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES
- Sous-direction « Emploi et marché du travail » 36

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique
DGAFP 37

Formation ENVIRONNEMENT

Institut français de l'environnement (IFEN)	40
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	43

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ENERGIE

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi - Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département Système statistique d'entreprises.....	44
Direction générale des entreprises (DGE) Service des études et des statistiques industrielles (Sessi).....	44
Ministère de l'agriculture et de la pêche Secrétariat Général - Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires	44
Ministère de l'éducation nationale - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) - Bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation	45

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques	46
Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières	48

Formation SANTE, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)	49
Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) Direction Statistiques et prospective	50

Formation TRANSPORTS, TOURISME

Transports

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables Service économie, statistiques et prospective (SESP) Sous-direction de l'observation statistique des transports	51
--	----

Tourisme

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi - Insee - Direction des statistiques d'entreprises Département des activités tertiaires	54
Direction du tourisme.....	55

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi - Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales Division logement	58
Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables Service économie, statistiques et prospective (SESP) - Sous-direction de l'observation statistique de la construction	60
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction	63
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique Direction générale des douanes et droit indirects (DGDDI)	65

AGRICULTURE

Ministère de l'agriculture et de la pêche

- Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES)

1. Exposé de synthèse

En 2008, au terme de deux années consacrées à la réforme de la statistique agricole, tous les services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'agriculture et de la forêt assureront pleinement les opérations et travaux confiés au niveau déconcentré sous le pilotage du service central des enquêtes et études statistiques (Scees). Cette nouvelle organisation totalement opérationnelle permettra de viser trois objectifs :

- accroître la qualité des productions ;
- accroître la visibilité de la statistique agricole en se concentrant sur les travaux à valeur ajoutée ;
- améliorer l'efficacité des actions en faisant évoluer les outils, les méthodes, l'organisation et les modes de communication.

Ces objectifs constituent les lignes directrices des travaux qui seront menés en 2008.

Deux **enquêtes nouvelles** seront réalisées. D'une part, le recensement de la salmoniculture et celui de la pisciculture marine établiront le niveau de production par une enquête sur le champ complet (à la suite des mises à jour faites depuis 1997 par des enquêtes annuelles par sondage) ; ils actualiseront aussi les données structurelles sur les élevages. D'autre part, l'enquête sur les cheptels et les installations d'élevage permettra d'évaluer les deux programmes de maîtrise des pollutions d'origine animale (PMPOA) et d'aide à la modernisation des bâtiments d'élevage, mais également de mettre à jour les données caractérisant les outils de production animale (bovine, ovine, caprine et porcine). Chacune de ces enquêtes a été présentée devant la formation Agriculture le 23 avril 2007 pour examen d'opportunité.

Les **autres travaux statistiques** prévus en 2008 sont :

- la préparation du recensement agricole 2010, engagée au niveau européen et national ; la réalisation probable d'une enquête par sondage sur les méthodes de production à orientation agro-environnementale se ferait en parallèle au recensement ; diverses actions organisationnelles et techniques seront menées en 2008 ainsi que la définition du questionnaire lui-même lorsque le règlement européen aura été adopté.
- les statistiques de déchets agricoles, en réponse au règlement européen 2150/2002 du Conseil (transmission à Eurostat en juin 2008 sur l'année de constat 2006).
- l'opération de synthèse "valeur vénale des terres", rénovée à l'aide d'un modèle permettant de suivre le niveau et l'évolution de la valeur.
- La fin de la reprise par le Scees des chaînes de production amont du réseau d'information comptable agricole (RICA) et des marchés d'hébergement et de maintenance.
- les tests de mise en œuvre de la nouvelle typologie européenne des exploitations agricoles rendue nécessaire par le découplage des aides de la politique agricole commune (PAC).
- la stabilisation de la méthodologie employée pour établir la statistique agricole annuelle (SAA) et les comptes régionaux de l'agriculture.
- la définition d'une méthode de réalisation d'un bilan fourrager complet qui sera fournie à la direction générale de l'agriculture de la commission européenne.

Le programme 2008 se caractérise :

- par la fourniture de données localisées, ou détaillées au plan géographique, la plupart des enquêtes y contribuant à des degrés divers ;
- par des apports sur les préoccupations environnementales, l'occupation du territoire, les déchets, les pratiques culturelles ou encore les impacts sur l'environnement.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

- **La préparation du recensement agricole 2010**

Les travaux de préparation du RA2010 ont été engagés tant au niveau européen que national. Du côté européen, le projet de règlement organisant le recensement et les enquêtes Structures 2013 et 2016 a été longuement débattu en 2006 en groupes techniques avec Eurostat, et la Commission a transmis en mai 2007 sa proposition au Conseil et au Parlement. Le règlement devrait inclure la réalisation parallèle au recensement d'une enquête par sondage sur les méthodes de production, à orientation agro-environnementale.

Du côté national, il a été décidé de maintenir inchangés les seuils de taille relatifs à la définition statistique des exploitations agricoles. Il a également été décidé de repenser totalement la phase de saisie-contrôle des données, dans un double objectif de modernisation et d'adaptation au contexte nouveau créé par la réforme de la statistique agricole avec la disparition des échelons départementaux. En particulier, on s'oriente vers une saisie directe des questionnaires par l'enquêteur sur un matériel portable lors de l'entretien avec l'exploitant ; une expérimentation sera menée sur l'enquête Structures 2007 dans deux régions. Outre la conduite de cette expérimentation, l'année 2007 est consacrée à l'approfondissement de divers chantiers organisationnels et techniques : possibilité de mobiliser des données administratives en substitution ou en complément de l'enquête, organisation des contrôles des données, rôle et profil des intervenants, positionnement du recensement de la viticulture dans le dispositif, organisation de la phase de constitution de la liste des exploitations à enquêter. La définition du questionnaire lui-même sera menée en 2008, lorsque le règlement européen aura été adopté.

- **L'opération de synthèse « Valeur vénale des terres »**

Suite aux explorations menées par un groupe de travail interne à la statistique agricole en 2006, et aux travaux méthodologiques conduits en 2007, l'opération de synthèse « valeur vénale des terres », dont l'objectif est de fournir des valeurs de référence du prix des terres agricoles, fera l'objet d'une refonte complète en 2008. Le groupe de travail avait en effet conclu sur la nécessité de rénover l'opération en deux temps. En 2007, l'opération a été simplifiée et allégée, de façon à faciliter le travail des SRISE en la matière tout en rendant plus robustes et plus cohérents les résultats. En parallèle, un travail méthodologique est actuellement mené, associant le Scees, la Division Agriculture de l'Insee, et la SCAFR, société de conseil pour l'aménagement foncier rural, autour de l'analyse et de la modélisation des déterminants du prix du foncier agricole, à partir du fichier des notifications individuelles des notaires aux SAFER sur quinze ans. Ce travail méthodologique devrait aboutir à un modèle de type « indices hédoniques » permettant de suivre le niveau et l'évolution de la valeur des terres agricoles. L'objectif est de mettre en œuvre ce modèle à partir de 2008. L'opération « Valeur vénale des terres », qui repose aujourd'hui sur la synthèse raisonnée de tableaux statistiques, de dires d'experts, et d'enquêtes optionnelles auprès de notaires ruraux, serait ainsi complètement rénovée.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

Les différentes enquêtes répétitives (Teruti-Lucas sur l'occupation physique et fonctionnelle du territoire, enquêtes auprès des exploitations agricoles, enquêtes auprès des exploitations forestières et des scieries, enquêtes auprès des abattoirs) apportent toutes à des degrés divers des informations infra-nationales.

Les recensements 2008 de la salmoniculture et de la pisciculture marine fourniront des données détaillées sur le plan géographique du fait de leur exhaustivité.

Les enquêtes sur les installations d'élevage permettront également de produire des résultats pour les principales régions concernées.

Les exploitations de divers fichiers administratifs (fichiers d'aides, base de données nationale d'identification des bovins, casier viticole informatisé, ...) fournissent également des données localisées.

COMMERCE, SERVICES

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Insee - Direction des statistiques d'entreprises

- Département des activités tertiaires

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

L'Insee a mis en place en 2002 des pôles d'appui aux enquêtes régionales sur les entreprises. Un des axes de travail consiste à appuyer et coordonner les initiatives locales, en particulier, pour ce qui concerne le secteur tertiaire, sur les thèmes de la demande de services ou des TIC.

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

- Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales

1. Exposé de synthèse

L'observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales a qualité de service statistique ministériel (SSM) il est rattaché à la direction du commerce de l'artisanat des services et des professions libérales (DCASPL) du MINEFE. C'est un bureau de la sous direction A de cette direction. Son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, dont certaines appartiennent aux commerces et aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (entreprises indépendantes de moins de 20 salariés) et également les PME (entreprises indépendantes de moins de 250 salariés).

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, deux types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale et les inscrits au titre d'une activité secondaire,

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'inter-formation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'un avis. Elles sont appliquées par les statisticiens de la DCASPL.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés

Par ailleurs la DCASPL avait piloté en 2004 un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir Exposé de synthèse), rapport qui a été approuvé par le Cnis et a fait l'objet d'un avis. Il est envisagé de piloter le même type de rapport sur les entreprises libérales, en mettant à

profit l'adaptation à la nouvelle nomenclature pour assurer l'harmonisation des études menées à partir d'initiatives régionales.

DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
Unité Recensement de la population

1 - Exposé de synthèse

La rénovation du recensement de la population a connu en 2004 sa première année de mise en œuvre. Les enquêtes qui se sont déroulées en 2005, 2006 et 2007 confirment l'entrée en régime de croisière des nouvelles modalités de recensement.

Le projet de programme statistique présenté ici correspond à la réalisation de la quatrième enquête de recensement qui aura lieu en janvier et février 2008 pour les ménages et en mars pour les personnes résidant dans les communautés.

Par rapport aux prévisions du programme à moyen terme 2004-2008, le recensement de la population avance ainsi dans le premier cycle de cinq ans prévu par la loi pour prendre en compte l'intégralité du territoire de la France métropolitaine, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des départements d'outre-mer :

- comme celles de 2004, 2005, 2006 et 2007, l'enquête de recensement de 2008 sera réalisée dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus (environ 900) et dans un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants (soit un peu plus de 7 000 communes) ;

- la réalisation des cinq premières enquêtes annuelles de recensement permettra d'entrer, fin 2008, dans la production des populations légales annuelles et de statistiques annuelles détaillées à tous les niveaux d'organisation du territoire.

2 - Travaux nouveaux pour 2008

En termes de collecte, l'enquête de recensement de 2008 ressemblera trait pour trait à celle de 2007, n'étaient les perfectionnements techniques que l'expérience des quatre premières enquêtes permettra d'introduire dans les procédures, dans les formations des acteurs, dans les manuels et imprimés et dans les applications informatiques.

2008 sera la première année de diffusion des populations légales pour chacune des communes de métropole, des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Conformément à l'article 157 de la loi « démocratie de proximité », il sera procédé en 2008 au recensement général de Wallis et Futuna.

Enfin, la commission nationale d'évaluation du recensement établira en 2008 un rapport portant sur les cinq premières années de collecte, proposera les adaptations qui lui semblent nécessaires et se prononcera sur d'éventuelles modifications aux textes réglementaires qui encadrent le recensement.

5 - Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le recensement de la population est une source statistique extrêmement attendue par les utilisateurs d'information régionale et locale, y compris infra-communale. Les résultats du recensement sont donc abondamment utilisés par de multiples acteurs de la vie économique et sociale.

L'objectif essentiel de la rénovation du recensement est de fournir annuellement, d'ici quelques années, une information plus fraîche, donc plus utile aux décideurs, que le recensement classique. Pour assurer la production régulière de cette information (qui aura trois ans d'âge au lieu de six en moyenne dans le système actuel), il faudra accumuler le produit de cinq collectes successives (celles de 2004 à 2008) afin de construire des synthèses statistiques couvrant les différents échelons géographiques allant du territoire national aux communes et, pour celles de 5 000 habitants ou plus, à l'IRIS 2000.

Les premières synthèses statistiques annuelles détaillées aux niveaux communal et infracommunal seront publiées début 2009, environ cinq ans après le lancement de la première vague de collecte.

Auparavant, il a été possible, dès la première enquête de 2004, de produire des résultats concernant la France et ses régions en utilisant les seules données collectées chaque année. Par ailleurs, les

communes de moins de 10 000 habitants, recensées exhaustivement, ont connaissance dans un délai d'une douzaine de mois des résultats statistiques les concernant. Quant aux communes de 10 000 habitants ou plus, des restitutions statistiques sont organisées à leur intention le plus tôt possible, aussitôt que les informations collectées permettent la production de résultats fiables. A cet égard, l'estimation de population de près de 400 communes a pu être diffusée en janvier 2007, sur la base des enquêtes de 2004, 2005 et 2006 ; ce chiffre sera nettement augmenté en janvier 2008, sur la base de quatre enquêtes.

Cellule infrastructures géographiques

1 - Exposé de synthèse

La cellule Infrastructures géographiques est responsable de la gestion de l'information géographique à l'Insee : elle gère l'évolution des découpages communaux, les bases d'information géographique infracommunale, ainsi que les zonages statistiques élaborés par l'Insee. Pour les besoins de la rénovation du recensement de la population, elle a mis en place dans les communes de 10 000 habitants ou plus un répertoire d'immeubles localisés (RIL), permettant d'associer à chaque construction à usage d'habitation ou d'activité une adresse et une localisation. Le RIL s'inscrit dans la démarche de service public de mise en place du référentiel à grande échelle (RGE), menée sous maîtrise d'œuvre de l'Institut géographique national.

2 - Travaux nouveaux pour 2008

Les opérations de mise à niveau de qualité du RIL menées en 2007 devraient se prolonger pour certaines communes en 2008 si nécessaire afin d'obtenir un répertoire de qualité homogène sur tout le territoire.

En outre, l'Insee continuera à développer des partenariats avec les communes pour la mise à jour du RIL.

3 - Opérations répétitives

Mise à jour annuelle du RIL, à partir de sources administratives et collaboration avec les communes. Mise à jour du code officiel géographique.

6 - Liste des publications

Code Officiel Géographique, mise à jour 2008. Le Code Officiel Géographique est accessible sur le site internet de l'Insee, à la rubrique « nomenclatures ».

7 – Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

L'Insee met en place une architecture de référentiel géographique unique afin de fiabiliser et rationaliser son système d'information géographique. Ce projet assurera en particulier une veille sur le projet de référentiel à grande échelle (RGE).

En 2008, aura lieu la collecte sur le terrain de deux enquêtes importantes du département de la démographie : l'enquête TeO (Trajectoires et origines) et l'enquête HID-Santé auprès des ménages (Handicap, incapacité, dépendance). L'enquête TeO sera menée auprès d'un échantillon de plus de 20 000 personnes : immigrés, descendants d'immigrés, échantillon de référence avec une surreprésentation des personnes nées dans les DOM. Elle reprend certains des thèmes étudiés grâce à l'enquête Migrations géographique et insertion sociale (MGIS) de 1991-1992, tout en tenant compte du développement d'autres sources d'information dans ce domaine. L'enquête HID-Santé entre dans le cadre d'une enquête quinquennale sur la santé qui, alternativement, devrait approfondir le thème de l'état de santé, qui inclut l'étude du handicap, et le thème de la consommation de soins.

Ces deux enquêtes font l'objet d'une co-maîtrise d'ouvrage, l'enquête TeO avec l'INED, l'enquête HID-Santé avec la DREES. La collecte de l'enquête HID-santé ayant lieu au 2^e trimestre, de premiers résultats pourront être disponibles en fin d'année ou au début de 2009.

A côté de ces deux enquêtes, le département sera associé à la réalisation de la 2^e vague de l'enquête ERFI (relations familiales et intergénérationnelles), après une 1^{ère} vague en 2005.

L'Insee s'est associé à la constitution d'un GIS destiné à la mise en place d'une cohorte d'enfants à partir de 2009. Le département de la démographie sera impliqué dans cette opération de longue durée, qui débutera par une enquête en 2009 auprès de parents d'enfants venant de naître. La conception de cette enquête est en cours et un test aura lieu en 2008.

Un autre projet important du département est la refonte de l'échantillon démographique permanent (EDP). Fin 2006, la CNIL a accepté l'extension à 16 jours, au lieu de quatre actuellement. Cette refonte n'aboutira qu'après la refonte de la base de répertoires des personnes physiques (BRPP), qui est également un projet important du département de la démographie. Les réflexions seront lancées pour étendre l'EDP à de nouvelles sources et, ainsi, pallier certaines difficultés à mener des enquêtes auprès des ménages.

A la suite de la loi de 2005 sur la filiation, l'Insee a entrepris de modifier les bulletins d'état civil, qui n'étaient plus adaptés au contexte réglementaire. Ces nouveaux bulletins seront mis en place mi 2008. En 2008, le département de la démographie pilotera la refonte de l'exploitation de l'état civil qui, de toute façon, était nécessaire. Comme pour l'EDP, cette refonte ne produira ses pleins effets qu'après la refonte de la BRPP, vers mi 2009. Ce projet ne figurait pas au moyen-terme 2004-2008.

Le département de la démographie continuera d'être largement associé aux travaux d'exploitation du nouveau recensement, que ce soit pour réaliser l'estimation de la population ou pour des analyses démographiques (sur l'immigration, sur les familles). Il entamera la réflexion sur la mise en place d'une enquête associée au recensement qui aurait lieu début 2011, reprenant des thèmes proches de l'enquête EHF de 1999 et traitant de la double résidence.

L'année 2008 verra une diffusion plus large de la base permanente d'équipements, avec l'élargissement à d'autres sources d'information.

Mission Répertoires et mouvement de la population

1. Exposé de synthèse

La refonte de la base de répertoires des personnes, qui rassemble le RNIPP et le fichier électoral, a pour objectifs principaux la mise à niveau des modalités de gestion et des variables de la base et l'amélioration des services rendus aux administrations utilisatrices et aux partenaires (communes, organismes de la sphère sociale). Elle doit s'accompagner de la poursuite de la dématérialisation des échanges avec les communes, conformément aux recommandations de l'audit de modernisation mené fin 2006 et début 2007 mais aussi avec les autres partenaires (organismes sociaux). Cette

refonte intervient dans un contexte administratif très mouvant : le ministère de l'intérieur a mis en place en 2007 une mission visant à étudier la mise en place d'un fichier central des électeurs comportant l'adresse.

L'étude préalable a été approuvée par le comité des investissements en 2006. L'année 2008 sera une période de développements détaillés et de recette, pour une mise en œuvre actuellement prévue au 2^e trimestre 2009.

Après la rédaction d'une étude préalable fin 2007, la refonte de l'exploitation des bulletins d'état civil, rendue nécessaire par la loi sur la filiation et par l'obsolescence de la chaîne actuelle, fera l'objet de spécifications détaillées en 2008. Elle devra être opérationnelle pour la mise en production de la refonte de la BRPP, au 2^e trimestre 2009.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Pour la refonte de la BRPP, les spécifications détaillées seront écrites en 2008 et la recette de la nouvelle application des gestions de la base sera préparée. Le module d'identification sera réécrit.

La refonte des bulletins d'état civil conduit à supprimer le bulletin de reconnaissance et à ajouter le recueil de bulletins de mentions en marge, à la fois pour la mise à jour de la BRPP et pour contrôler l'exhaustivité.

3. Opérations répétitives

- Collecte et exploitation des bulletins de l'état civil
- Réalisation de l'enquête d'exhaustivité de l'état civil
- Gestion du fichier électoral et du RNIPP
- Enrichissement de l'EDP à partir des bulletins des enquêtes annuelles de recensement et de l'état civil.

Mission Estimations localisées de population

1. Exposé de synthèse

Entre les recensements de population, l'INSEE élaborait chaque année des estimations localisées de population, fondées sur l'utilisation de sources administratives, à l'aide de l'application « ELP ». L'application a été refondue en 2002 et 2003. Pendant la période transitoire qui précède la publication de nouvelles populations légales et donc en 2008, la méthode ELP est utilisée conjointement aux résultats des collectes de recensement pour fournir les estimations départementales. Début 2008, seront ainsi publiées des estimations au 1^{er} janvier 2006. En 2008, la réflexion sera engagée pour permettre la production d'estimations départementales pour les années ultérieures.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Fin 2008, seront publiées les populations départementales issues des cinq premières collectes du nouveau recensement. Elles fourniront des populations correspondant à peu près au 1^{er} janvier 2006, donc avec trois ans de décalage. En 2008, une nouvelle méthode d'estimation sera mise au point pour permettre de publier au même moment des estimations provisoires au 1^{er} janvier 2007 et éventuellement au 1^{er} janvier 2008.

La méthode d'estimation, qui s'appuiera sur les données de recensement et sur des sources administratives, pourra aussi servir pour l'estimation nationale et pour s'assurer de la vraisemblance des données collectées lors des enquêtes de recensement. De nouvelles sources administratives seront explorées (IRPP).

3. Opérations répétitives

Les estimations sont annuelles. Début 2008, seront publiées les estimations départementales au 1^{er} janvier 2006.

Mission Base permanente d'équipements

1. Exposé de synthèse

L'Insee et le SCEES ont à plusieurs reprises réalisé ensemble un inventaire des équipements des communes, la dernière fois en 1998. D'autre part, l'Insee a réalisé une enquête équipements urbains en 1994. Dans une démarche consistant à tirer parti des sources administratives, l'Insee met en place une base permanente d'équipements, qui fournira les équipements figurant dans différentes sources administratives (Sirène, Finess – équipements sanitaires et sociaux, adeli – professions libérales de la santé, etc.), avec une localisation fine des équipements dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes dont l'Insee dispose d'une cartographie numérisée. Pour chaque équipement, seront collectés l'adresse et, si possible, un indicateur de capacité. Ce projet est mené en étroite coopération avec plusieurs SSM (DEPP du ministère de l'éducation et Drees en particulier). Le projet est en cours d'étude détaillée, après l'avis favorable du comité des investissements de l'Insee sur l'étude préalable.

2. Travaux nouveaux pour 2008

Après les premières mises à disposition début 2005, la base 2007 produite début 2008 devrait bénéficier des contrôles et des mesures de qualité prévus par l'application de gestion. La diffusion de cette base se fera sous forme d'indicateurs statistiques.

3. Opérations répétitives

Avant d'introduire un équipement dans la base permanente, des tests seront réalisés pour apprécier la capacité à définir l'équipement et la qualité des sources administratives permettant d'obtenir l'information. D'autre part, la base fera l'objet de mises à jour annuelles.

5. Aspects particuliers du programme 2008

La base BPE sert des besoins essentiellement locaux et régionaux.

7. Suivi des travaux du moyen terme 2004-2008

Le projet base permanente d'équipements est inscrit dans le programme à moyen terme 2004-2008. Il sera opérationnel courant 2008. La mise en place d'un inventaire communal doit faire l'objet d'une étude d'opportunité ; celle-ci reste à faire.

Division Enquêtes et études démographiques

1. Exposé de synthèse

La division enquêtes et études démographiques assure la comptabilité démographique, en particulier le bilan démographique de l'année écoulée. Elle réalise et exploite des enquêtes qui ont un lien avec la démographie. Elle entretient et exploite des bases de données qui s'appuient sur les données démographiques collectées par l'Insee : échantillon démographique permanent (EDP) et études longitudinales de mortalité. Elle participe aux estimations localisées de population et réalise les projections de population.

La division participe aux travaux d'exploitation du recensement.

2. Travaux nouveaux pour 2008

En matière d'enquête, la division conduira l'enquête Handicap-santé auprès des ménages en articulation avec l'enquête filtre « VQS » réalisée en 2007. Elle poursuivra la préparation de l'enquête Handicap-Santé auprès des personnes vivant en institution prévue pour 2009. La DREES assure la co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee de l'ensemble de ce dispositif portant sur les problèmes de santé et de handicap et leur répercussion sur la vie quotidienne.

La division participera à la réalisation de la deuxième vague de l'enquête ERFI, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'INED.

Elle participera à la préparation d'un test de l'enquête « à 7-8 semaines », prévue dans le projet ELFE (cohorte d'enfants). Cette enquête, qui aura lieu en 2009 avec une maîtrise d'ouvrage de l'INED, interrogera les parents des enfants de la cohorte sept à huit semaines après leur naissance pour appréhender leur environnement familial et le contexte de leur naissance.

L'enquête sur la participation électorale, réalisée à partir des listes d'émargement, sera reconduite pour les élections municipales prévues qui devraient se dérouler en mars 2008.

La refonte de l'EDP se poursuivra en 2008, notamment pour réfléchir à la possibilité d'intégrer des informations issues de sources administratives. La nouvelle gestion de l'EDP devrait être mise en production vers mi 2009, lors de la mise en production de la nouvelle BRPP. L'extension aux DOM et l'extension à 16 jours deviendront alors pérennes. Pour l'extension à 16 jours, les bulletins d'état civil seront intégrés à partir de l'année 2004 et la première collecte de recensement incorporée dans l'EDP sera celle de 2008.

Une nouvelle organisation des données de l'EDP devrait faciliter la mise à disposition des chercheurs extérieurs, dans le respect de la loi de 1951, répondant ainsi aux recommandations du rapport « Mesure de la diversité et protection des données personnelles » publié en mai 2007 par la CNIL.

3. Opérations répétitives

- Comptabilité démographique (estimation de la pyramide des âges France métropolitaine et France entière, estimation du solde migratoire national, calcul des indicateurs démographiques), estimations régionales et départementales.
- Suivi des échantillons de mortalité.
- Études sur la natalité, la mortalité et la famille à partir d'enquêtes et de l'échantillon démographique permanent.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

L'enquête HID-santé comporte des extensions départementales.

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

- Division des prix à la consommation

2 - Travaux nouveaux pour 2008

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

2.3.2) Lancement du projet de rénovation de l'indice DOM

La rénovation de l'indice des prix dans les DOM fait suite au projet métropolitain et bénéficiera de l'expérience acquise. Ce projet inclus un renouvellement des outils avec notamment la mise en place de la saisie portable, mais également une remise à niveau méthodologique visant à mieux intégrer la production des indices locaux dans le processus national. Les travaux ont débuté à l'automne 2007 et se prolongeront en 2008. Ils permettront l'adaptation des applications métropoles au cas des DOM en incluant les outils nécessaires à la publication d'indices locaux.

5 - Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Comparaisons spatiales de niveaux de prix. Pour répondre à des besoins locaux portant sur les différences de prix en niveaux, des études méthodologiques seront poursuivies. La méthodologie de l'enquête faite sur les prix alimentaires en Corse en 2006 sera exploitée en vue de développer des méthodes efficaces dans ce domaine.

Ministère de la culture et de la communication

Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an :

Enquête sur les dépenses culturelles des collectivités locales.

Une réflexion est en cours pour rénover les travaux sur les dépenses culturelles des collectivités locales. Ces travaux auprès des communes, intercommunalités, départements et régions ont pour objectif de connaître les dépenses des collectivités locales dans le domaine culturel et leur évolution. Ils visent à évaluer les dépenses culturelles par habitant et le poids relatif de ces dépenses dans les budgets locaux. Les dépenses sont habituellement ventilées par nature (dépenses de fonctionnement et d'investissement, dépenses de personnel, dépenses directes et subventions) et par domaine culturel (actions et services visant à conserver et valoriser les patrimoines, à favoriser la production artistique, à promouvoir l'enseignement, la sensibilisation et les pratiques via l'accès aux médias culturels et l'animation culturelle...).

5 - Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Travaux régionaux et locaux

Une étude, conduite en 2006 pour la définition d'outils méthodologiques pour l'observation culturelle en région, avait pour objectif de donner un cadre cohérent aux pratiques d'observation culturelle en région et de définir les contours d'une mission d'observation pour les DRAC. Les outils méthodologiques, présentés sous la forme de quatre fiches techniques (principes d'organisation et de fonctionnement de l'observation, emplois culturels, publics de la culture et interventions publiques), ont été élaborés dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants de six DRAC, du Département de l'action territoriale (DAG) et du Département des études, de la prospective et des

statistiques. Elle fait l'objet en 2007 d'un travail d'accompagnement auprès des DDRAC pour la mise en des préconisations méthodologiques sur le thème de l'emploi culturel.

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
Direction centrale de la police judiciaire

1 - Exposé de synthèse

La statistique des crimes et délits, tenue par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a pour objectif de dresser un état de la criminalité et de la délinquance apparentes, portées à la connaissance des services de police et des unités de gendarmerie. Ces informations permettent aux autorités chargées de l'ordre public et de la protection des personnes et des biens de localiser et de mesurer le phénomène criminel, d'en suivre l'évolution et de mettre en place des politiques publiques propres à y faire échec.

Mis en place en 1972, le système statistique a été modernisé une première fois en 1988, puis en 1995 à la suite des travaux menés par un groupe interministériel. Il repose sur une méthodologie unique de comptage des infractions composant la nomenclature statistique. Les règles édictées dans un guide de méthodologie statistique et les contrôles hiérarchiques effectués garantissent l'homogénéité et la fiabilité de la collecte effectuée par l'ensemble des services producteurs.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 1995, ce système permet une analyse mensuelle départementale de la criminalité et de la délinquance, grâce à la transmission par voie télématique à destination des échelons centraux, des statistiques établies en ce domaine par les services territoriaux de police et de gendarmerie.

La production de ces informations sera reconduite en 2008 pour répondre aux besoins de l'ensemble des autorités.

5 - Aspects particuliers du programme 2008

5.1. - Aspects "régionaux et locaux"

- Mise à jour des « tableaux économiques régionaux » : résultats statistiques 2006 sur la délinquance constatée dans les régions administratives et les départements français (destinataire : l'Institut national de la statistique et des études économiques -Insee).

- Mise à jour des « tableaux de l'économie française » et de « l'annuaire statistique de la France » pour les données 2006 sur la délinquance constatée (destinataire : Insee).

Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Direction de la vie associative, de l'emploi et des formations
Mission des études, de l'observation et des statistiques

1 - Exposé de synthèse

La « mission des études, de l'observation et des statistiques » a un rôle traditionnel de service statistique ministériel dans le champ « jeunesse, sports et vie associative ». Cette orientation se traduit par un développement articulé autour de trois axes principaux : favoriser la cohérence des dispositifs statistiques au sein du ministère (direction centrale et services déconcentrés), développer le dialogue avec les acteurs de l'étude du sport, de la jeunesse et de la vie associative extérieurs au ministère, animer les travaux d'élaboration des comptes économiques du sport.

En 2008, sur les trois axes de développement de la mission, les opérations suivantes constitueront des priorités :

- cohérence des dispositifs statistiques : rationalisation du système d'information statistique des services déconcentrés ;
- développement des travaux dans les domaines de la jeunesse et de la vie associative ;
- comptes économiques du sport : budgets des clubs, définition du périmètre du domaine.

2 - Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Coordination du système d'information statistique des services déconcentrés

Les différents services centraux et déconcentrés du secteur jeunesse et sports du ministère produisent beaucoup d'informations statistiques ou d'études sur les domaines de compétence du ministère. Toutefois, ces informations sont rarement comparables et circulent dans de mauvaises conditions. Le ministère a donc décidé de mettre en œuvre un projet destiné à favoriser la coordination de ce système d'information interne, en harmonisant les méthodes, les outils, les nomenclatures, et en tant que de besoin, les objets d'étude.

Le pilotage de ce projet est assuré par un comité comprenant des représentants des services de l'administration centrale ainsi que l'ONMAS, des représentants des services déconcentrés (deux directions départementales : Charente maritime, Val de Marne, deux directions régionales : Centre, Ile de France), des représentants des établissements : Ecole Nationale d'Equitation, CREPS de Nancy. La maîtrise d'œuvre est assurée par la MEOS, en collaboration avec la Direction de la Vie Associative, de l'Emploi et des Formations.

Au cours de l'exercice 2007-2008, plusieurs chantiers entrant dans le développement du projet doivent être menés à bien :

- Harmonisation des nomenclatures gérées par le ministère;
- Formation de correspondants statistiques ;
- Mise en œuvre de conventions avec les services publics producteurs de données ;
- Coordination des enquêtes lancées en administration centrale auprès des services déconcentrés.

5 - Aspects particuliers du programme 2008

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Le projet de rationalisation du système d'information statistique des services déconcentrés aura, à terme, une incidence sur la mise à disposition de données régionales et locales.

EDUCATION, FORMATION

Ministère de l'éducation nationale
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP

1. Exposé de synthèse

L'année 2008 verra l'extension du « système d'information du premier degré » qui devrait être presque généralisé à la rentrée 2008. La « base nationale des identifiants élèves » sera également généralisée dans l'ensemble du premier degré. Son extension aux autres systèmes d'information de l'enseignement dépendra des résultats des études d'impact et de faisabilité qui ont été lancées en 2007.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Dans le cadre de la LOLF, de nouveaux indicateurs de performance seront déclinés au niveau académique, voire établissement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la loi du 13 août 2004, une convention cadre entre l'État et les régions et départements présentée à l'état de projet lors de la journée du CNIS de mai 2005, prévoit la mise à disposition des collectivités locales de données statistiques utiles à leurs nouvelles compétences, mais permet aussi de préciser la nature des collaborations entre les services académiques et les collectivités territoriales.

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES
Sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

5 - Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Le suivi des politiques de formation professionnelle des Conseils régionaux en faveur des demandeurs d'emploi s'est amélioré avec la constitution de la base BREST (base de données des demandeurs d'emploi en stages de formation rémunérés par l'État, l'Unedic et les Régions) ainsi qu'avec la refonte de l'enquête annuelle sur l'action des Conseils régionaux en matière de formation continue et d'apprentissage. Ces deux sources d'information continueront à alimenter les travaux de la commission des comptes du Conseil National de la Formation professionnelle tout au long de la vie.

Le suivi financier et physique de la formation professionnelle des salariés, renseigné à partir des bordereaux fiscaux 24-83 établis au niveau des entreprises, n'est pas régionalisable pour les entreprises possédant des établissements dans plusieurs régions. La DARES étudiera la possibilité d'effectuer leur régionalisation par des méthodes économétriques s'appuyant sur les données issues de l'enquête ECCMO.

EMPLOI, REVENUS

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des emplois et des revenus d'activités

..Section Synthèse et conjoncture de l'emploi

1. Exposé de synthèse

La section Synthèse et conjoncture de l'emploi est responsable des estimations d'emploi et de chômage, ainsi que de l'analyse de la conjoncture sur ces sujets. Elle réalise également des projections de population active à long terme (jusqu'à 2050).

Les estimations d'emploi à un niveau géographique fin sont en cours de refonte dans le cadre du projet Estel. Ce projet vise à établir, à partir de sources administratives, l'estimation de l'emploi au lieu de travail et au lieu de domicile, selon un concept proche du BIT.

En attendant Estel, la section perfectionne la méthode actuelle des estimations d'emploi, en investissant sur l'expertise des sources et les travaux conduits en direction régionale. Ce perfectionnement passe également par une extension progressive du champ des publications trimestrielles d'emploi salarié (secteurs non marchands privés, emploi salarié agricole, etc.).

Parallèlement, la section assure la diffusion des séries d'emploi et de chômage, *via* des publications conjoncturelles (*Informations Rapides* à un rythme infra-annuel) ou non (*Insee Résultats* annuels sur l'emploi départemental et sectoriel, les séries longues du marché du travail, les projections de population active). Elle contribue aux *Notes de conjoncture* et à plusieurs autres publications de l'Insee pour présenter la conjoncture de l'emploi et du chômage.

La section réalise et publie enfin des études ponctuelles sur le fonctionnement du marché du travail (saisonnalité de l'emploi et de l'activité, halo du chômage, ...).

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Le projet Estel (Estimations d'Emploi Localisées) se poursuivra en 2008. Le projet tire parti de l'amélioration de la qualité des sources (Urssaf-Epure, DADS, MSA, non-salariés, fichier de paye des agents de l'État...), sous l'aspect de la définition et de la localisation des emplois. L'achèvement du projet Estel est prévu en 2009, ce qui conduira alors à modifier radicalement la méthodologie d'estimations annuelles et trimestrielles, aux niveaux national et sans doute régional.

En attendant la mise en production du système Estel, la section travaille à l'amélioration de la qualité du système actuel des estimations d'emploi. Cela passe par des investissements méthodologiques sur la manière de synthétiser les diverses sources administratives dans les estimations annuelles d'emploi, afin de tirer parti dès à présent de l'amélioration de la qualité de ces sources (notamment Epure 2, DADS, ...). Cela passe également par une extension progressive du champ et du niveau de ventilation des publications trimestrielles d'emploi salarié, avec l'objectif de couvrir à terme la totalité du champ de l'emploi salarié dans les publications trimestrielles. Une première extension de champ a eu lieu à l'automne 2006 (emploi privé des secteurs non marchands). Les prochains changements devraient concerner l'emploi salarié agricole et la création d'une série de créations d'emplois par taille d'entreprise. La section étudie par ailleurs la possibilité d'une ventilation géographique des estimations d'emploi, avec la réalisation d'estimations trimestrielles d'emploi salarié pour chaque région.

Parallèlement, la section poursuivra ses travaux méthodologiques sur les sources et les méthodes : expertise des sources principales (fichier des établissements cotisant à l'Unedic, fichier Epure), fichiers des DEFM dans les DOM, etc. Ces travaux pourront aboutir à la rédaction de notes méthodologiques.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Le projet Estel, qui vise à produire le nombre de personnes en emploi au lieu de domicile, a une vocation à servir les intérêts locaux. En 2008, des échanges sur la méthode et les concepts auront lieu avec les responsables des estimations d'emploi en région, afin de préparer la communication sur le passage à Estel. Un « groupe utilisateurs », composé principalement d'utilisateurs en directions régionales, sera mis en place à ce sujet dès 2007.

Par ailleurs, la section étudie la possibilité d'une ventilation géographique des estimations d'emploi, à partir des données Epure 2. Cette étude de faisabilité a pour objet la réalisation d'estimations trimestrielles d'emploi salarié pour chaque région.

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département des emplois et des revenus d'activités
..Division exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus (EFA)

1. Exposé de synthèse

Les sources administratives connaissent une utilisation sans cesse croissante en statistique. Aussi l'Insee a-t-il entrepris de rénover les différentes exploitations qui en sont faites dans le domaine de l'emploi et des salaires. De nouvelles chaînes informatiques de production et une meilleure organisation du travail des agents doivent permettre d'améliorer les délais et la qualité des données, tout particulièrement aux niveaux géographiques les plus fins. Des outils de diffusion plus conviviaux doivent faciliter l'accès des différents utilisateurs aux données. Enfin, l'amélioration de l'information disponible sur l'emploi et les revenus d'activité doit conduire à alléger, ou même à supprimer, certaines enquêtes.

Ces principes ont présidé aux rénovations déjà achevées de l'exploitation des DMMO, et de celle des Dads ainsi qu'aux refontes de l'application Épure et du système d'information sur les agents de l'État qui s'achèvent en 2008.

Dans le cadre du projet Estel (Estimations d'emploi localisées), plusieurs projets d'exploitation de nouvelles sources administratives ont été menés à bien, notamment concernant les fichiers de la mutualité sociale agricole (MSA) et ceux des particuliers-employeurs.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Urssaf-MSA : L'application Epure 2 dont la refonte a été engagée en septembre 2003, sera mis en production début 2008 sur les données du 4^{ème} trimestre 2007. Les données des Urssaf sont complétées par les employeurs du régime agricole (Agriculture, coopératives, Crédit agricole, Chambre d'agriculture, etc.). Les produits de diffusion, notamment l'élaboration des fichiers pour Clap et Résane seront livrés au deuxième trimestre 2008.

PE : L'application relative aux salariés des particuliers-employeurs dont le développement commence au deuxième semestre 2007 devrait produire ses premiers chiffres fin 2008. L'objectif est de compléter le champ Epure 2 et Dads par cette catégorie d'employeurs et de salariés.

Siasp : La refonte du système d'information sur les agents de l'État a démarré avec la nomination d'un CPS en septembre 2004. La mise en production et le passage en maintenance du volet structurel (lot 1) seront terminés début 2008.

La production du Fichier général des agents de l'État (fichiers de paie 2006) est assurée par le pôle Fonction publique de Bretagne. En 2008, les missions du pôle seront élargies au traitement des deux autres fonctions publiques par mobilisation des fichiers Dads sur ce champ.

Côté projet, l'année 2008 est consacrée au développement du volet trimestriel de l'application sur la partie fichiers de paie des agents de l'État qui viendra compléter les séries trimestrielles d'emploi et de revenus disponibles via l'application Epure 2. De la sorte, l'Insee sera à même de satisfaire à la mi-2009 le règlement européen prévoyant une extension du LCI (indice trimestriel du coût du travail) au secteur majoritairement public.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 - Aspects régionaux et locaux

Les sources administratives sur l'emploi et les rémunérations font l'objet d'investissements pour obtenir des données mieux localisées.

En 2008, les directions régionales de l'Insee participeront aux Comités techniques régionaux qui sont le relais, au niveau régional, du système TDS (traitement des données sociales) qui fédère les besoins de l'ensemble des partenaires de la sphère sociale, de l'Insee et de la DGI. Le rôle de ces comités est en particulier de promouvoir et de mener, sur le plan local, des actions qualité des Dads et de coordonner l'action des Centres départementaux de données sociales (CTDS). L'objectif visé par l'Insee est que l'amélioration de la qualité des Dads induite par ces actions de proximité permette d'alléger certaines enquêtes statistiques sur l'emploi ou les revenus. Dans ce but, des actions de formation pour améliorer le remplissage de la Dads ont été menées en 2006 et 2007 auprès des collectivités locales, dans un partenariat CNFPT, CRAM/CNAV, Insee.

Dads : Les travaux de dégroupement des Dads (affectation des salariés à leur bon établissement de travail, dans le cas de déclarations regroupées pour plusieurs établissements de la même entreprise), dont Clap assure la maîtrise, sont intégrés dans les fichiers mis à disposition des utilisateurs. Par ailleurs, la norme Dads-U obligatoire depuis 2005 impose aux employeurs de déclarer explicitement le Siret du lieu de travail du salarié quand il diffère de celui du lieu d'affectation. Un bilan qualité de ces déclarations par confrontation avec Clap a été mené sur les validités 2005 et 2006 et des actions de sensibilisation sont menées au sein du Comité TDS auprès des gros employeurs continuant à faire des déclarations groupées en infraction avec la législation sociale en matière d'accidents du travail.

Collectivités locales : Depuis la validité 2006, l'enquête est allégée des établissements pour lesquels la qualité des Dads est suffisante, notamment les associations syndicales autorisées.

Siasp-État : Depuis 2005, Clap prend en charge la sirétisation des fichiers de paye des agents de l'État. Comme pour les Dads, Clap transmet le résultat de ces travaux à la section Siasp qui les intègre dans le fichier détail des agents de l'État.

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales
Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
Division revenus et patrimoine des ménages

1. Exposé de synthèse

En préalable à cet avant projet de programme, il est sans doute utile de rappeler qu'un rapport a été rendu fin 2006 par le groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales. Celui-ci contient une soixantaine de préconisations. Un certain nombre d'entre elles relève de la thématique des revenus et du patrimoine. Cet avant-projet de programme statistique pour 2008 les prend très largement en compte.

Le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie), commandité par Eurostat et mis en place en 2004, se poursuivra en 2008 avec la collecte annuelle en mai-juin. Il s'agira là de la 5^{ème} vague de ce dispositif organisé autour d'un panel. Il connaîtra à cette occasion, sous réserve de l'accord de la Cnil, une refonte dans deux directions. Il s'agira d'abord d'assurer une plus grande cohérence entre source de référence sur la distribution de revenus, l'enquête revenus fiscaux, et données sur les revenus disponibles dans le panel SRCV. Cette problématique a été longuement évoquée dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et les inégalités sociales. Le deuxième axe de la refonte vise à collecter au travers du dispositif une liste supplémentaire d'indicateurs sociaux portant sur les conditions de vie des ménages, sans pour autant augmenter la charge de collecte. Le temps de questionnement consacré aux indicateurs supplémentaires sera limité à celui qui aura pu être dégagé dans le cadre des appariements. La refonte du dispositif SRCV parachève ainsi la refonte des enquêtes permanentes sur les conditions de vie. Elle répond à un souci de rationalisation des enquêtes sur ces thèmes.

Dans le cadre du dispositif SRCV, un questionnaire thématique variable (dit « module secondaire ») est en outre ajouté chaque année au dispositif. Le module secondaire de l'enquête 2008 portera sur le surendettement et l'exclusion financière. Il permettra de mesurer l'impact de l'endettement ou de l'exclusion financière dans les différentes dimensions de l'enquête : revenus, emploi, conditions de vie. Le module secondaire associé à l'enquête 2009 devrait porter sur les privations matérielles. Le règlement européen correspondant devrait être disponible début 2008.

Un certain nombre de préconisations du groupe de travail sur les niveaux de vie et les inégalités sociales portent sur la source de référence sur la distribution des revenus, l'enquête annuelle Revenus Fiscaux (ERF). Le premier aspect concerne la prise en compte des prestations sociales réelles dans la production de l'enquête. En effet, à compter de 2008 (revenus de 2006), il devrait être mis fin aux imputations des revenus sociaux sur barèmes, au profit de l'utilisation des données administratives de prestations. Des imputations complémentaires, pour l'essentiel économétriques, resteront nécessaires pour les publics ne relevant pas des caisses principales (Cnaf, Cnav et MSA) et les allocataires non appariés. Les gains associés à cette nouvelle méthodologie de l'enquête revenus fiscaux devraient se mesurer en termes de qualité, mais également en termes de réduction des délais de production ; de plusieurs mois à terme. Les données de l'enquête Revenus fiscaux portant sur les revenus de l'année 2006 devraient en tous les cas être disponibles en fin de premier semestre 2008.

A compter de 2008, la diffusion des données de l'enquête revenus fiscaux ne se limitera plus à une seule mesure de niveau de vie. Une variante prenant en compte les imputations de loyers pour les ménages propriétaires de leur résidence principale sera systématiquement proposée. Par ailleurs, des imputations de revenus du patrimoine à partir de sources externes viendront compléter un certain nombre de composantes, partiellement prises en compte dans les déclarations fiscales.

Sur les questions de territorialisation, les travaux initiés en 2007 sur la mise en place d'une enquête revenus fiscaux dans les DOM seront poursuivis. Si les rapprochements avec les données de l'enquête emploi et les déclarations fiscales s'avèrent de qualité, la qualité des fichiers Caf locaux sera expertisée, de manière à prévoir d'emblée un dispositif basé sur le recours aux prestations réelles.

Concernant la prochaine enquête Patrimoine, elle devrait avoir lieu en 2009. Elle sera ainsi en phase de test en 2008. Suite aux préconisations du groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et inégalités sociales, sa principale innovation portera sur des moyens importants mis en œuvre afin de mieux appréhender le haut de la distribution des patrimoines. Un échantillon complémentaire sera tiré à partir des sources fiscales. La possibilité d'utiliser la source ISF est actuellement étudiée avec l'administration fiscale. Par ailleurs, des travaux de coordination au niveau européen sous l'égide de la banque Centrale Européenne pourraient amener à la mise en place d'un dispositif triennal en panel avec un échantillon rotatif.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Différents projets ont été initiés afin de mieux appréhender la notion de niveau de vie et de pauvreté monétaire au niveau local. Ainsi, les données obtenues en appliquant aux données exhaustives de déclarations fiscales les programmes d'imputation des prestations utilisées par l'enquête revenus fiscaux au niveau national sont actuellement en cours d'expertise. Un test de rapprochement du fichier de prestations sociales de la Caf avec les déclarations fiscales des Côtes d'Armor a également été réalisé en 2006. Ce dernier test devrait être étendu à quelques autres départements. Mais d'ores et déjà ils montrent la nécessité de disposer d'une information fiable sur la constitution des ménages. Pour ce faire, il est souhaitable de travailler à partir de données d'enquête. Des premières expertises ont ainsi été menées en vue de remplacer à terme l'échantillon de l'enquête emploi, à la base de l'enquête revenus fiscaux, par l'échantillon démographique permanent croisé avec les données du recensement. Un tel remplacement d'échantillon présenterait deux avantages. Le premier serait de pouvoir disposer d'un échantillon plus important, et donc de pouvoir diffuser des données au niveau infranational. Le deuxième intérêt réside dans la dimension panel sur toute la durée de la vie de l'EDP. Les travaux sur ce projet se poursuivront en 2008.

Par ailleurs seront menés en 2007 des travaux visant à tester la mise en place d'une enquête revenus fiscaux dans les DOM. Le principe est de procéder selon la même méthodologie qu'en métropole : partir de l'échantillon de l'enquête emploi (type enquête emploi annuelle dans les DOM), rechercher les déclarations fiscales correspondantes, et recourir aux données de prestations réelles versées par les organismes gestionnaires. Jusque là, les tests réalisés sur les DOM montraient une mauvaise

qualité d'adresse entre les fichiers de la taxe d'habitation et le fichier d'imposition sur les revenus. Ceux menés en 2007 viseront à tester la qualité des adresses entre fichiers fiscaux et adresses relevées par voie d'enquête, via un rapprochement entre les données de l'enquête emploi et les données fiscales. Selon ces premiers résultats, des tests avec les fichiers des CAF pourront être réalisés. Selon les résultats de ces différents travaux, une enquête revenus fiscaux pour les DOM pourrait être mise en place. Se posera alors la question de la fréquence de celle-ci.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Poursuite de l'enrichissement des données régionales sur le marché du travail mises à disposition sur internet (avec la refonte de Nostra).

Poursuite de la réflexion sur la prospective régionale des métiers

1. Exposé de synthèse

La décentralisation avec le transfert d'emplois de l'État vers la territoriale, la mobilité recherchée entre les administrations et entre les trois versants de la fonction publique, ainsi que la montée en puissance du pilotage de la gestion des ressources humaines au niveau interministériel conduisent à poursuivre l'analyse de l'emploi sur les trois fonctions publiques. Aussi, en 2008, se poursuivront les études sur les frontières entre les différentes fonctions publiques, la mobilité, les recrutements et la promotion interne, la résorption du travail précaire, la diversité, la localisation, travaux qui nourriront l'évaluation des politiques interministérielles, le dialogue social dans les trois fonctions publiques et l'Observatoire de l'Emploi Public.

5. Aspects particuliers du programme

5.1 - Aspects « régionaux et locaux »

Poursuite des travaux sur la localisation de l'emploi public et contribution à la réflexion sur la localisation des masses salariales de l'État.

Régionalisation progressive de l'enquête sur les recrutements dans la fonction publique de l'État.

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 modifie profondément l'article 12-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 sur les missions du Centre National de la Fonction Publique Territoriale « CNFPT », notamment l'alinéa 3 qui précise que le CNFPT est chargé de « *la gestion de l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale ainsi que le répertoire des emplois de direction énumérés aux articles 47 et 53* ».

1. Exposé de synthèse

L'action du Centre National de la Fonction Publique Territoriale « CNFPT » se situant sur le champ de la formation professionnelle, l'établissement a développé, depuis 1991, l'observation et l'anticipation sur les emplois, les métiers et la formation des territoriaux.

L'observatoire de la fonction publique territoriale met en œuvre le programme des études nationales :

- décidé par les instances délibérantes du CNFPT (commission emploi et prospective, conseil national d'orientation et conseil d'administration),
- élaboré et validé par la formation spécialisée n°1 du conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

A l'instar des programmes annuels précédents, cette proposition pour l'année 2008, se fonde sur deux orientations générales qui visent à :

- consolider les partenariats avec le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, la Direction Générale des Collectivités Locales, les centres de gestion, l'INSEE, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique et notamment l'observatoire de l'emploi public, les associations d'élus... ;
- renforcer la fonction d'observation et de prospective au service des missions de l'établissement.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquêtes nouvelles

- Etude prospective sur les principaux métiers territoriaux à l'horizon 2012.
- Etudes sur les effets et conséquences de la refonte des cadres d'emplois de la catégorie C.
- Enquêtes statistiques régionales sur les métiers territoriaux : Nord Pas de Calais, Alsace, Lorraine, Mayotte et Martinique.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Perspectives démographiques de la FPT : mise à jour des tendances.
- Mise à jour du répertoire des métiers territoriaux.
- Les emplois de direction et la parité dans les emplois supérieurs des collectivités territoriales.
- Les contrats aidés dans les collectivités territoriales : exploitation des fichiers de la DARES.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Les résultats des enquêtes et synthèses statistiques sont systématiquement déclinés par région administrative, par délégation régionale « CNFPT » et éventuellement par département et mis à la disposition de l'échelon géographique régional.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Comme l'enquête Génération 98, Génération 2004 permettra d'établir des indicateurs d'insertion par sexe et grands niveaux de diplôme dans chaque région.

Comme pour Génération 1998 et Génération 2001, des extensions régionales de l'enquête Génération 2004 ont été proposées au financement des Régions. Six d'entre elles ont signé une convention d'extension avec le Céreq.

ENVIRONNEMENT

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables
Institut français de l'environnement - IFEN

1. Exposé de synthèse

En matière d'environnement, le contexte est caractérisé par les orientations prioritaires définies, aussi bien au niveau national qu'europpéen. Ce sont notamment la prévention contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la politique de l'eau, la prévention des risques naturels et technologiques, le développement durable. Certaines actions décidées par le gouvernement à l'issue du **Grenelle de l'environnement** fin octobre 2007 pourront conduire à développer certains travaux de l'Ifen : cela concernerait en particulier les indicateurs globaux d'environnement et de développement durable et, de ce fait, les comptes de l'environnement ainsi que les éco-activités et les emplois qui lui sont liés.

Les travaux de l'IFEN sur la connaissance environnementale s'articulent selon trois axes :

- la connaissance de l'état et de l'évolution des milieux naturels et de la biodiversité,
- la connaissance des pressions exercées sur l'environnement par les activités économiques et humaines,
- la connaissance des impacts de l'environnement sur l'économie et la société, notamment les éco-entreprises, les emplois liés à l'environnement.

Etat des milieux

Dans le cadre du GIS (groupement d'intérêt scientifique) **Sol** dont les missions ont été reconduites en 2006 pour une période de 5 ans, l'Ifen continuera à participer, notamment avec l'INRA, à la mise en place d'un outil de connaissance s'appuyant sur trois piliers :

- l'établissement d'un référentiel géographique (carte pédologique au 1/100 000 ème)
- le rassemblement d'autant de données d'analyses de sol existantes que possible (BDAT : base de données d'analyses de terre)
- la mise en œuvre d'un programme de mesure de paramètres indiquant la qualité des sols sur un ensemble de points statistiquement représentatif (Réseau de Mesure de la Qualité des Sols, RMQS), indispensable pour évaluer les biais des données, beaucoup plus nombreuses, de la BDAT.

La couverture complète du territoire métropolitain par le RMQS sera achevée d'ici 2008-2009.

S'agissant de la **nature** et de la biodiversité, des travaux sont prévus pour améliorer la connaissance des espaces protégés et l'évaluation du patrimoine naturel.

Pressions et impacts des activités (économie, ménages)

Les préoccupations de développement durable impliquent de connaître les relations entre le développement économique et les pressions sur l'environnement. Deux types d'outils peuvent fortement y contribuer :

- les comptes de flux de matières et leurs indicateurs dérivés, qui analysent l'économie du point de vue des échanges de matières, de l'extraction des ressources aux rejets de polluants et la mise en décharge de déchets ;
- NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts), qui analyse au niveau des branches d'activités les liens entre l'économie monétaire et la production de polluants, de déchets ou la consommation de ressources.

Conformément aux demandes et recommandations internationales (G8, OCDE, Eurostat), l'Ifen continuera à développer des applications de Namea et démarrera, en liaison avec les autres services statistiques, une activité pluriannuelle visant à établir et actualiser des comptes de flux de matières à l'échelle macroéconomique. Des enquêtes statistiques existantes pourront être exploitées à cet effet.

L'Ifen élaborera la seconde réponse au règlement statistique européen n°2150/2002 sur les déchets (RSD) due au 30 juin 2008 (voir point 2).

L'Ifen commencera également de préparer la 4^{ème} enquête auprès des collectivités locales sur la gestion de l'eau et de l'assainissement (voir point 2)

Risques, économie et société

Après la phase d'inventaire des bases de données en **santé-environnement** et la mise au point d'un catalogue, l'Afset et l'Ifen ont lancé en 2007 une étude auprès des laboratoires de recherche et organismes spécialisés en ce domaine pour expertiser les lacunes et points d'amélioration du système d'information. Les résultats attendus devraient ouvrir des propositions d'actions visant ces améliorations.

L'évaluation des enjeux vulnérables au **risque** d'inondation utilise soit le RIL quand il est disponible pour une caractérisation fine des enjeux, soit les données communales du recensement 1999 et les bases géographiques de couverture des sols (Corine Land Cover, BD Carto) pour des dénombrements. En 2007, pour les variables logements et populations, ces méthodes sont applicables à n'importe quel risque ou nuisance défini sur le territoire métropolitain par un périmètre géo-référencé. Les résultats de ces estimations sont toutefois fragiles pour les petites communes et n'ont de sens qu'à un niveau suffisamment agrégé, le croisement département* bassin versant par exemple.

En 2008, en liaison avec le développement des travaux à l'Insee, la démarche sera étendue à de nouvelles variables : les établissements, l'emploi, les équipements. Par ailleurs, une version améliorée des modèles d'estimations des densités de population, sur les territoires infra-communaux ne bénéficiant pas du RIL, sera réalisée afin d'améliorer la précision des résultats.

Synthèses

Plusieurs nouveautés concernent les **comptes des dépenses de protection de l'environnement** et en particulier :

- la perspective de publier des résultats sur le domaine des sols qui comprend les eaux souterraines,
- la perspective d'élargir le champ des comptes aux énergies renouvelables,
- la mise en application sur le domaine des déchets des investissements méthodologiques entrepris en ce qui concerne le partage volume/prix.

Les principales sources statistiques mobilisées pour la confection des comptes resteront les enquêtes annuelles d'entreprises (secteurs 90, 41 et 37), les comptes des collectivités locales et notamment les comptes des communes et de leurs groupements et l'enquête sur les dépenses de protection de l'environnement des établissements industriels (enquête dite "antipollution").

Ces enquêtes ou documents administratifs devraient connaître des modifications affectant l'élaboration des comptes de l'année 2006, publiés en 2008. D'une part, le seuil démographique d'application de la nomenclature fonctionnelle intégrée à l'instruction comptable M14 est relevé de 3500 habitants à 10000 habitants à compter de l'exercice comptable 2006, d'autre part, une extension du champ de l'enquête "antipollution" aux "petits" établissements est expérimentée à l'occasion de l'enquête sur les dépenses 2006. La possibilité d'intégrer cette extension aux comptes publiés en 2008 devra faire l'objet d'une expertise sous l'égide du Sessi.

En matière d'**indicateurs**, la contribution aux travaux nationaux (avec la DDD et la DIACT) et internationaux (OCDE-EUROSTAT) portant sur les indicateurs de développement durable sera poursuivie.

Suite aux réflexions engagées en 2007 dans le cadre des activités du conseil scientifique de l'Ifen et aux demandes exprimées au Grenelle de l'environnement, l'Ifen prévoit d'entreprendre une expertise de l'« empreinte écologique » et des développements des comptes de l'environnement en vue de contribuer à une estimation d'un PIB «ajusté » de l'environnement.

Par ailleurs l'Ifen continuera en 2008 de publier son dépliant sur 10 indicateurs clés de l'environnement, ainsi que les indicateurs de performance environnementale de la France qui ont été renouvelés en 2007.

L'Ifen commencera le chantier de **l'édition 2010 du rapport sur l'état de l'environnement en France**.

L'Ifen participe à un groupe de travail sur **l'évaluation des coûts engendrés par le réchauffement climatique**. Ce groupe mis en place au 1^{er} trimestre 2007 et piloté conjointement par la D4E (direction des études économiques et de l'évaluation environnementale du MEDD) et l'ONERC (observatoire pour l'étude du réchauffement climatique) travaillera jusqu'en octobre 2008. L'Ifen apporte une

contribution spécifique en ce qui concerne les choix méthodologiques et se propose de jouer le rôle d'interface avec l'Insee pour l'accès aux données économiques et aux projections démographiques.

La rénovation du **système d'information de l'IFEN**, entreprise en 2006 et 2007, se poursuivra en 2008. Quatre objectifs principaux ont été retenus :

- enrichir le système d'information,
- améliorer la qualité des données mises à disposition,
- systématiser la documentation sur les données,
- faciliter l'accès aux données.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

L'Ifen continuera de mettre en ligne sur son site internet des **résultats régionaux**. Les portraits environnementaux des régions réalisés en 2007 seront diffusés début en 2008 et complétés par des comparatifs courant 2008.

La base de données communales sur l'environnement sera enrichie par de nouvelles variables.

La nouveauté concernera aussi le domaine **du développement durable** avec la perspective de décliner les indicateurs nationaux au niveau territorial.

Partie 3 – Enquêtes et études de l'ADEME en 2008

L'ADEME a initié la seconde **enquête « Collecte »** sur la base des données 2007 qui sera réalisée début 2008.

Le test de remplissage de la matrice coûts jusqu'à fin 2007 par 300 collectivités (voir ci-dessous) permettra la production d'un **référentiel coûts** mi 2008.

Concernant **ComptaCoût®** (voir ci-après), l'ADEME souhaite aller vers une « **reconnaissance officielle** » de la méthode (pour plus d'information, www.ademe.fr, rubrique déchets).

Partie 4 – Autres travaux d'observation

Un travail important continue d'être réalisé sur l'**outil SINOE** - Système d'information et d'observation de l'environnement - (www.sinoe.org) pour assurer son développement et y ajouter régulièrement des données complémentaires sur les déchets. SINOE doit aussi permettre une saisie directe des données d'enquête par des prestataires (droits d'accès spécifiques). Cet outil donne aussi aux collectivités la possibilité de gérer leurs propres données au sein d'un espace privatif et d'utiliser ainsi SINOE comme base de données locales, départementale ou régionale. A ce jour, une quinzaine de partenaires dont des conseils généraux ont signé une convention d'utilisation avec l'ADEME et d'autres sont en cours de discussion.

A noter aussi que le MEDAD et Eco-Emballages alimentent SINOE en données annuelles concernant les producteurs de déchets dangereux, les centres de traitement/stockage de déchets et les flux d'emballages.

Toujours concernant le domaine des données déchets, l'ADEME produit régulièrement un document « **chiffres clés déchets** » téléchargeable sur www.ademe.fr.

En 2008, l'ADEME continuera l'analyse des orientations des **plans de gestion des déchets** (déchets ménagers et assimilés, déchets dangereux, déchets du BTP, déchets de soin). Les plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) seront étudiés en priorité et une méthodologie d'analyse des **risques de pénurie** d'installations de traitement a été élaborée. Un **colloque** sur les plans d'élimination des déchets est programmé à Paris les **29 et 30 janvier 2008**.

L'ADEME a mis en place début 2005 un **comité de connaissance des coûts**, rassemblant la majorité des acteurs concernés par la connaissance des coûts de gestion des déchets ménagers avec pour objectif de produire une méthodologie homogène de présentations des coûts (dépenses et recettes) afin d'évaluer le coût des filières et de permettre une comparaison entre collectivités équivalentes. Cet objectif a été atteint et le comité a validé une matrice standard de présentation des coûts : environ 300 collectivités volontaires (dont Paris, Lille, Marseille) vont tester cette matrice en 2007 et seront accompagnées par AMORCE et le CNR. Cette opération se fait avec le soutien de l'AMF. Un module spécifique de saisie est disponible dans SINOE. Les collectivités pourront ainsi renseigner directement la matrice coûts et le calcul de leurs coûts (complet, technique, partagé et aidé) leur seront restitués, tout comme les coûts en €/t et en €/habitant.

Parallèlement, la **méthode ComptaCoût®** (méthode permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un cadre homogène et standard d'expression des coûts de service public d'élimination des déchets) continue d'être proposée aux collectivités avec une formation de base de 4 jours. Fin 2007, 150 collectivités auront été formées pour utiliser la méthode.

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Insee - Direction des statistiques d'entreprises
. Département Système statistique d'entreprises

1. Exposé de synthèse

L'année 2008 sera marquée, pour le département, avant tout par la poursuite du développement du programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprise (programme Resane) qui s'étalera sur plusieurs années ; ce programme de refonte s'inscrit dans le programme de moyen terme du Cnis (2004-2008) et dans celui de l'Insee (2006-2010). Une première phase de ce programme devra être opérationnelle dès 2009 ; elle concernera principalement le processus de production des statistiques annuelles d'entreprise. L'achèvement du programme est visé à l'horizon 2010-2011. Les points principaux du programme Resane sont les suivants : utilisation sensiblement accrue des sources administratives ; simplification et rationalisation des différents processus de production de statistiques annuelles (réingénierie de processus) ; prise en compte des groupes ; mise en place d'un répertoire statistique.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects "régionaux et locaux"

Sur ce point, il faut mentionner que le travail de mutualisation réalisé par le pôle « ingénierie statistique d'entreprises » de la Direction régionale des Pays de la Loire, avec l'appui technique de la division « harmonisation des enquêtes auprès des entreprises », permet de faciliter la réalisation des enquêtes régionales.

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Direction générale des entreprises (DGE)
. Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

Dans le cadre du programme Resane, et si les conclusions des études de faisabilité réalisées en 2007 sont positives, le Sessi participera en lien avec le département de l'action régionale de l'Insee aux travaux permettant d'enrichir la base Clap (connaissance locale de l'appareil productif) de données sur les immobilisations par établissement.

Pour répondre à une demande forte, tant au niveau national que communautaire, l'enquête CIS2006 permettra de disposer, en 2008, de quelques informations pertinentes sur l'innovation au niveau régional.

Ministère de l'agriculture et de la pêche
Secrétariat Général - Service central des enquêtes et études statistiques (Scees)
Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers BIC permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer d'informations sur les petites unités qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

La diffusion en 2007 des résultats de l'enquête quinquennale sur les petites coopératives agroalimentaires complète ce travail et offre une vue d'ensemble plus actualisée de la place de la coopération agricole et plus généralement de la transformation agroalimentaire.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

Une enquête permet de connaître les dépenses des régions en matière de R&D. La Dird (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région.

Des cartes sont disponibles sur le site web REPERES (voir ci-dessous).

Contribution à l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région (outil Depp).

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)

.Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

Le programme de travail du bureau 6C pour l'année 2008 est dominé par la première exploitation complète et exhaustive de la nouvelle comptabilité de l'Etat (LOLF) sur les exercices 2006 et 2007 en version finale. La mise en place de cette nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'Etat ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'Etat et les autres unités.

La mise en place d'une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs des comptes des organismes publics et privés de sécurité sociale, des établissements publics nationaux, et des collectivités locales, permettra d'améliorer la traçabilité et la productivité des travaux du bureau 6C, mais demandera un aménagement de l'ensemble de nos chaînes informatiques.

Enfin, d'autres investissements sont poursuivis durant l'année 2008. Il s'agit d'une part de la régionalisation des dépenses de l'Etat dans le cadre d'un groupe de travail du CNIS, et de la construction de tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 la nouvelle comptabilité de l'Etat

La mise en place de la nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'Etat ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'Etat et les autres unités.

2.1.1 Les comptes non financiers de l'Etat

Pour le calcul du déficit et des opérations non-financières plus généralement, le « traitement cible » est l'exploitation de **la nouvelle comptabilité d'exercice de l'Etat** (en droits constatés) à partir des données de l'année 2006. Toutefois, elle ne sera pas mise en place dès la notification des ratios de finances publiques à la Commission européenne le 31 mars 2008 ou pour les comptes provisoires publiés en avril 2008.

En effet, l'utilisation de la nouvelle comptabilité de l'Etat nécessite au préalable des études comparatives entre les anciens et les nouveaux traitements qui ne pouvaient pas être menés avant les comptes semi définitif. D'autre part son utilisation nous oblige à rétablir la cohérence temporelle avec les années précédentes ou cette comptabilité n'était pas disponibles, en particulier au niveau du patrimoine d'ouverture.

Ainsi, le compte provisoire non financier 2007, et le compte semi définitif 2006, résulteront – comme c'est le cas actuellement – de l'exploitation de la comptabilité budgétaire de l'Etat et notre travail consistera dans cette première étape à retranscrire les traitements actuels à partir de la nouvelle nomenclature budgétaire (programmes, missions, actions) et comptable.

Dans une seconde étape, nous établirons des travaux comparatifs afin d'explicitier les modifications de traitements et leurs impacts sur les comptes non-financiers de l'Etat. Ces travaux seront menés en collaboration avec le département des comptes nationaux de l'Insee. Ces travaux pourraient déboucher sur la réalisation d'un compte semi-définitif 2007 à partir de la comptabilité de l'Etat en droits constatés, à condition que le résultat ne laisse pas apparaître de ruptures de séries inexpliquées. En effet la comptabilité nationale se doit de privilégier avant tout la cohérence temporelle, pour une bonne estimation des évolutions.

2.2 Exploitation de la centralisation des comptabilités des établissements publics nationaux

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ne nécessitent pas de traitements particuliers (universités, écoles, etc.).

De même la mission de refonte de la comptabilité des organismes de sécurité sociale vise à alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de sécurité sociale en mettant en place une centralisation statistique et comptable.

Enfin les comptabilités de l'ensemble des collectivités locales et des hôpitaux sont à présent centralisées dans un info centre de la DGCP situé à Clermont Ferrand.

L'ensemble de ces informations doivent être mobilisés pour améliorer la traçabilité et la productivité des travaux du bureau 6C. Ceci demandera un aménagement de l'ensemble de nos chaînes informatiques.

2.3 La régionalisation des dépenses de l'Etat

Un groupe de travail du CNIS « *Mesure des dépenses de l'Etat à l'échelle territoriale* » a été créé en mars 2007, et un mandat a été approuvé donné par le bureau du CNIS. Ce groupe de travail est présidé par Monsieur Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances et ancien Préfet de région. Le bureau 6C participe à ce groupe de travail notamment en tant que rapporteur. Un rapport d'étape a été présenté en septembre 2007 à la formation « *Statistiques et régionales et locales* ».

Pour 2008 les travaux devrait conduire à une réflexion sur les concepts, le choix de thématiques prioritaires et la mise en place de méthodes d'utilisation des données. Concrètement, le groupe de travail devrait pour voir mettre à disposition des utilisateurs un kit méthodologique.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Un groupe de travail du CNIS « *Mesure des dépenses de l'Etat à l'échelle territoriale* » a été créé en mars 2007, et un mandat a été approuvé donné par le bureau du CNIS. Ce groupe de travail est présidé par Monsieur Yvon Ollivier, Inspecteur général des finances et ancien Préfet de région. Le bureau 6C participe à ce groupe de travail notamment en tant que rapporteur. Un rapport d'étape a été présenté en septembre 2007 à la formation « *Statistiques et régionales et locales* ».

Pour 2008 les travaux devrait conduire à une réflexion sur les concepts, le choix de thématiques prioritaires et la mise en place de méthodes d'utilisation des données. Concrètement, le groupe de travail devrait pour voir mettre à disposition des utilisateurs un kit méthodologique.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Un groupe de travail sur les statistiques et l'information économique sur l'énergie dans les régions a été créé en 2003, impliquant tous les acteurs concernés (DRIRE, ADEME, Conseils régionaux et Observatoires régionaux de l'énergie), pour notamment favoriser l'harmonisation de l'usage des méthodes de statistiques énergétiques au niveau local.

SANTE, PROTECTION SOCIALE

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

1. Exposé de synthèse

Les travaux de recherche et de nature statistique de la CNAF s'inscrivent dans le cadre des conventions d'objectifs et de gestion. Celle de 2001-2004 était placée au cœur d'une recherche de qualité accrue des services rendus aux allocataires, d'une amélioration de l'efficacité des CAF et de leur positionnement comme acteur du social.

Dans le cadre de la nouvelle COG 2005/2008, il est clairement prévu pour la DSER d'entretenir un haut niveau de collaboration avec ses partenaires. Il est en particulier retenu le principe de coordination pour l'élaboration des programmes de travail respectifs, afin de définir, dans un objectif de complémentarité, les activités conjointes en matière d'opérations statistiques, d'études et de programmes de recherche. Par ailleurs, il est pleinement pris la mesure des effets de la décentralisation : pour répondre aux obligations légales et renforcer l'appareil statistique en données infra annuelles disponibles à un niveau local (en particulier dans le cadre de la décentralisation), la DSER assure, à compter de 2005, la production de statistiques trimestrielles consolidées relatives aux bénéficiaires de prestations légales. Des tableaux de bord mensuels sur le RMI sont par ailleurs établis et transmis aux conseils généraux pour leur suivi de pilotage et de gestion. Ces tableaux de bord sont régulièrement enrichis pour tenir compte au mieux des attentes exprimées par les départements.

Sur le plan des outils, la branche famille développe son offre de service électronique. Ses publications sont depuis plusieurs années accessibles sur le site internet. Elle diffuse en outre chaque année des documents qui retracent des statistiques, maintenant accessibles pour la plupart en ligne : une brochure annuelle sur les prestations familiales, et des fascicules sur des thèmes plus étroits (bénéficiaires RMI, prestations légales, aides au logement, aide au foyer, action sociale, suivi de la démarche stratégique et les CAF dans la COG). Pour 2006 et 2007, l'objectif est de progresser dans une plus grande mise à disposition de données statistiques sur Internet. Par ailleurs, le panel national des allocataires de métropole (PANAME) devrait être opérationnel en 2008 et permettre ainsi de mener des études longitudinales, notamment sur les bénéficiaires de minima sociaux.

S'agissant du programme d'études et de recherches, la COG 2005-2008 met clairement l'accent sur les travaux d'évaluation des politiques et de la démarche prospective.

L'évaluation des politiques mises en œuvre constitue désormais un axe important du programme d'étude de la CNAF. Les travaux de 2007 devraient prolonger ou conclure ceux engagés en 2005 et 2006 :

- l'évaluation de la mise en place de la PAJE : une synthèse des travaux d'évaluation devrait permettre d'apporter une vision globale de la mise en place de la PAJE (effets sur les familles, sur les assistantes maternelles, ...),
- l'évaluation de la réforme du RMI et conséquences de la décentralisation : suivi statistique du dispositif RMI/RMA, exploitation de l'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2006 de la DREES, évaluation des modalités de mise en œuvre en passant notamment par l'analyse des conventions et des nouveaux partenariats noués entre Caf et Conseils Généraux et l'exploitation en 2007 de l'enquête auprès des CAF menée fin 2006. Toujours sur le RMI, la CNAF va engager des travaux sur la construction d'un indicateur de sorties du RMI afin d'améliorer la compréhension économique du RMI, dans une optique d'analyse conjoncturelle du phénomène.

S'agissant des nouveaux travaux engagés sur 2007 et 2008, on peut notamment citer :

- une opération d'évaluation sur la politique enfance-jeunesse : bilan national des précédents contrats temps libre (avec le soutien de bilans locaux) et réflexion sur l'évaluation concomitante des nouveaux contrats enfance jeunesse ;
- une étude portant sur les relais assistantes maternelles, leurs missions et leurs objectifs et leurs activités, qui donnera lieu à des monographies ;

- la reconduite d'une vague d'interrogation des Caf qui propose le service de médiation en gestion directe afin de renseigner d'une part les données d'activité des Caf et d'autre part de mieux connaître les bénéficiaires et leur satisfaction vis-à-vis de ce service....

Une démarche est entreprise par la CNAF, impliquant le réseau, pour réfléchir à la politique familiale à l'horizon 2015. A ce titre, un groupe de travail a été chargé de l'établissement d'un état des lieux des politiques familiales, et d'une étude des principaux éléments constitutifs de son environnement. Cela a conduit ensuite à l'exploration de futurs possibles et l'alimentation de la réflexion sur les choix stratégiques pour le moyen-long terme. Enfin, la démarche engagée sur 2007 consiste désormais à décliner différents scénarios suivant des thématiques plus étroites et opérationnelles pour la branche famille : petite enfance, enfance-jeunesse, jeunes adultes, logement, minima sociaux et insertion.

2. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les évolutions démographiques sur les territoires pourraient avoir un impact sur l'organisation territoriale des CAF. La CNAF va effectuer une remontée centralisée des données relatives aux Zones Urbaines Sensibles (ZUS), pour s'assurer d'une mise à disposition complète des données sur le territoire et pouvoir conduire des études agrégées et comparatives sur les territoires ZUS et les territoires hors ZUS.

Dans le cadre de la décentralisation, la CNAF et les CAF sont encore plus à l'écoute des besoins des conseils généraux dans la mise à disposition de données de pilotage (statistiques conjoncturelles sur le RMI) : des groupes de travail et d'échange, associant quelques départements pilotes, ont été constitués à cet effet.

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)

Direction Statistiques et prospective

5 . Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects régionaux et locaux

La base documentaire Lotus regroupe les principales statistiques nationales et régionales. En 2008, elle sera enrichie de nouvelles sorties permettant d'apprécier les effets de la réforme 2003.

La mise à disposition des fichiers SNSP sur les retraités en stock et résidents par région permet aux statisticiens des CRAM de tirer les informations détaillées à des niveaux géographiques fins.

La création d'un Infocentre sur le SNSP en stock et en flux permettra de répondre en 2008 aux différentes demandes par des "requêtes d'entreprises" partagées par l'ensemble des organismes (CNAV, CRAM) sur des Univers rénovés. Le programme de constitution de ces requêtes sera approfondi en 2008. Il s'inscrira dans les données explicatives à fournir par les CRAM pour l'établissement de la certification des comptes.

Les études par régions de Sécurité Sociale seront alimentées à partir de l'Echantillon Inter-régimes de Retraités 2004, l'Echantillon Inter-régimes de Cotisants 2003.

Le programme des projections démographiques régionales sera affiné pour évaluer les charges des CRAM avec l'effet du baby boom et les mesures de la réforme 2003, notamment les départs anticipés avant 60 ans, les changements de modalités de la pension de reversion et tiendra compte de la typologie par coût de gestion des dossiers.

TRANSPORTS, TOURISME

TRANSPORTS

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

Secrétariat Général - Direction des affaires économiques et internationales

Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Sous-direction de l'observation statistique des transports

• **Introduction :**

Les aménagements de l'offre de statistiques dans le domaine des transports répondront en partie aux priorités décrites dans le rapport du CNIS sur les besoins d'information dans le domaine des transports (rapport Bernadet). Il s'agira de mettre en place de nouvelles opérations statistiques mais aussi de valoriser des sources statistiques, jusqu'alors peu utilisées dans le secteur, et de développer les synthèses sur les transports. Ces orientations conduisent ainsi à prévoir de nombreuses opérations nouvelles en vue de mieux répondre aux besoins d'information statistiques et de répondre aux obligations européennes. Deux thèmes principaux orienteront les travaux en 2008, la logistique et le transport routier. Néanmoins, la contrainte actuelle pesant sur les moyens pourrait conduire à la remise en cause de certaines opérations en cours d'année.

L'amélioration et le développement de l'offre de statistiques dans le domaine des transports s'inscrivent dans le besoin d'ajuster notre offre aux demandes et interrogations actuelles. Ces ajustements peuvent, pour certaines opérations, revêtir un caractère obligatoire (règlement européen), mais aussi correspondent au besoin d'auditer notre offre ce qui entraîne une remise à plat de certaines opérations.

Deux nouvelles enquêtes se mettent en place en 2007. La première concerne la collecte de l'activité fret des nouveaux opérateurs ferroviaires sur le territoire français suite à l'ouverture du marché national en mars 2006. La seconde enquête, effectuée en partenariat avec l'Insee, porte sur les stratégies de localisation des activités des groupes de logistique et de transport. Par ailleurs, des monographies seront effectuées auprès de quelques entreprises du secteur pour évaluer la production de déchets du secteur, en réponse au règlement européen.

De nouvelles opérations sont en cours d'élaboration. Menée conjointement avec l'Insee et l'Inrets, l'enquête nationale transports et déplacements, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SESP, se déroulera d'avril 2007 à avril 2008 (précédente en 1993-1994). Les résultats définitifs seront disponibles en mars 2009. Les travaux pour la mise en place de nouveaux indices de prix, suite au règlement européen, devraient déboucher sur la mise en production d'un indice de prix pour le fret aérien début 2008, et la définition d'indices de prix pour le transport maritime ainsi que pour le secteur de la manutention et de l'entreposage. Ces travaux sur les prix ont pris un retard notable en raison de difficultés inattendues. Un groupe de travail sera mis en place pour étudier la faisabilité d'une enquête auprès des entrepôts, dans l'objectif d'une mise en place en 2009. Dans le domaine mal connu des marchandises en ville, un programme national, piloté par la Direction générale de la mer et des transports (DGMT), prévoit la réalisation d'enquêtes sur les marchandises en villes, les dernières enquêtes ayant plus de 10 ans. Toutefois, ce programme est dépendant de l'obtention de moyens financiers couvrant le coût élevé de ces enquêtes.

L'audit de l'offre de statistiques du SESP mené en 2005 a conduit à redéfinir le dispositif d'observation du Transport routier de voyageurs (TRV). Les travaux en 2007 consisteront à redéfinir les besoins d'information et de proposer en 2008 un nouveau dispositif de mesure de l'activité sur ce champ en remplacement de l'enquête TRV. L'utilisation des données des contrôles techniques qui permettront d'évaluer précisément le parc en service et les kilométrages réalisés sera la première étape du travail.

Le transfert de 18 000 kilomètres de routes de l'Etat aux départements modifie en profondeur l'organisation du système d'information sur la circulation routière. Jusqu'alors, la circulation routière était suivie sur le seul réseau routier national. Avec le transfert d'une partie du réseau, le ministère en charge des transports, dans le cadre de la loi sur la décentralisation, prépare un décret en Conseil

d'Etat, définissant les modalités de remontée de l'information sur les trafics concernant les réseaux départementaux. Le détail de ces données est en cours de négociation, il porte sur la fourniture du trafic total départemental mais également sur le trafic des sections de réseau à trafic important. Par ailleurs, ce transfert modifie le périmètre de l'indice national de circulation qui permet de suivre mensuellement le trafic sur le réseau routier national. Celui-ci sera, à partir de 2007, calculé sur le nouveau réseau national. Son mode de calcul sera également révisé, il permettra dès sa publication début 2008 de distinguer les autoroutes et voies rapides urbaines des autoroutes et voies rapides interurbaines.

Les nouvelles opérations statistiques concernent également la valorisation de dispositifs existants jusqu'alors peu exploités. La production de statistiques localisées en direction de nos correspondants régionaux suit la même logique. La connaissance du parc de véhicules, à partir des travaux d'appariement entre les données du fichier central des automobiles et les données sur les contrôles techniques, donnera lieu après l'exercice réalisé en 2006, à un nouvel exercice en 2007 avant publication des résultats. Cet exercice a été effectué en 2007 sur les véhicules lourds (poids lourds, bus et cars). Les appariements de sources différentes apporteront une connaissance nouvelle sur les groupes, sur le rôle structurant de la logistique sur les flux de transports... La détermination du nombre d'emplois liés au transport de fret et à la logistique, l'accès aux données sur le marché du travail des emplois de transport et de la logistique ont donné lieu à des publications en 2007.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes nouvelles ou renouvelées, enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- Enquête nationale sur les transports et les déplacements (ENTD)

L'ENTD 2007-2008 sera la cinquième de la lignée des enquêtes Transport réalisées par le ministère chargé des Transports et l'Insee depuis les années soixante en France (1966-67, 1973-74, 1981-82, 1993-94). L'objectif de ces enquêtes est la connaissance des déplacements des ménages résidant en France et de leur usage des moyens de transport tant collectifs qu'individuels. Ces enquêtes sont les seules sur la mobilité réalisées à cette échelle et qui décrivent tous les déplacements, quels que soient le motif, la longueur, la durée, le mode de transport, la période de l'année ou le moment de la journée. Elles s'intéressent aussi aux possibilités d'accès aux transports collectifs et aux moyens de transport individuels dont disposent les ménages.

Comme pour les précédentes enquêtes, le SESP assure la maîtrise d'ouvrage de l'ENTD 2007-2008, qui sera réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) de fin avril 2007 à fin avril 2008. Sous réserve de disponibilité de tous les financements envisagés, notamment de ceux émanant d'autres partenaires, l'échantillon national comportera environ 11 000 ménages. Des extensions d'échantillon seront réalisées dans cinq régions, la Bretagne, le Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées à la demande des Conseils régionaux, Ile de France et pays de la Loire.

Une expérimentation de recueil de données par un GPS, auprès d'un sous-échantillon de personnes volontaires, permettra de tester les effets de l'introduction de ce nouveau mode de collecte, continuer à produire des statistiques sur la mobilité des Français en améliorant la qualité du recueil et produire de nouvelles statistiques utiles, que ne permettent pas de calculer les outils actuels.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

En matière de transports, les aspects régionaux et locaux sont traités dans le cadre des observatoires régionaux des transports (ORT), dont les directions régionales de l'équipement (DRE) assurent l'animation.

Les travaux entrepris par le SESP pour promouvoir une meilleure utilisation des sources statistiques disponibles sur l'emploi (en particulier les Déclarations Annuelles de Données Sociales) ont connu des premières réalisations et devraient s'élargir aux emplois de conducteur en transport pour compte propre, comme le demandent les régions. Une première exploitation sur les métiers de la logistique va permettre en 2007 de fournir des données localisées sur ce domaine.

Le SESP développe la mise à disposition des DRE de données conjoncturelles régionales. Après les flux trimestriels issus de l'enquête Transport Routier de Marchandises (TRM), les données trimestrielles issues de Sirène – Démographie, et celles d'Epure, la fourniture de données trimestrielles d'offres et de demandes d'emploi (base NOSTRA de la DARES) au niveau régional on partiellement abouti en 2007 et devraient être rendue totalement disponibles en 2008.

Un serveur de fichiers rassemble depuis mai 2005 les nombreuses données semi-agrégées (sous forme de fichiers excel) régulièrement mises à disposition des DRE, avant le développement et la mise en ligne d'une banque de données interrogeable à distance ("BD-Inport", base de données intranet pour les ORT). En attendant, les fichiers existants sont transférés dans le logiciel Beyond, pour une interrogation annuelle et des regroupements plus aisés.

Les DRE consultent, via l'Intranet du ministère ("SITRANET") des informations de la banque de données SITRAM relatives aux transports de marchandises et des informations sur les migrations alternantes et sur les migrations domicile-études issues des recensements de la population de 1990 et 1999. L'ancienne publication annuelle "SITRAM, données détaillées" a été remplacée, pour les années 2004 et 2005, par un accès aux données par internet ("SITRAM-I"), avec possibilité d'exportation en format pdf ou xls. Enfin, des indicateurs régionaux seront mis sous Internet, dans le cadre de BDL Internet (Base de Données en Ligne du SESP).

1. Exposé de synthèse

La rénovation des enquêtes de fréquentation s'est achevée en 2006 : la partie portant sur l'hôtellerie de plein air était opérationnelle début 2005, celle sur les hôtels début 2006. L'option de réponse par Internet est à l'étude, elle devrait être proposée aux hôtels en 2009.

Les autres hébergements collectifs à vocation touristique (résidences de tourisme, villages de vacances, maisons familiales de vacances...) ne sont pas encore couverts par ces enquêtes parce qu'ils relèvent le plus souvent d'organisations fédératives auprès desquelles une information doit être d'abord recherchée, pour éviter toute enquête inutile. Le Pôle Tourisme participe aux travaux engagés avec la Direction du Tourisme sur ce thème pour élaborer un parc des hébergements collectifs, ce vaste chantier aboutira en 2007 ; l'étape suivante de mise au point d'une enquête de fréquentation est engagée et pourrait déboucher sur une réalisation nationale en 2009.

D'une façon générale, le Pôle aura à suivre les différents travaux statistiques menés sur le tourisme, que ce soit au niveau national ou régional, avec la préoccupation de veiller à la qualité interne des travaux, et d'éviter la concurrence entre différentes opérations, notamment dans le contexte introduit par la loi de décentralisation de 2003.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1 Enquête vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Passage à la collecte par Internet

Les travaux sont désormais engagés pour offrir la possibilité de répondre par Internet aux hôtels interrogés sur leur fréquentation. L'instruction est en cours, avec notamment une phase de tests pour ajuster le questionnement à la collecte par Internet. Le projet sera présenté en 2008 au comité du label du CNIS. On vise des développements en 2008 avec des tests dans quelques Directions régionales fin 2008 avant une généralisation pour les enquêtes 2009.

Extension des enquêtes auprès des hébergements collectifs

La constitution d'un outil permettant d'observer l'ensemble des hébergements touristiques constitue un objectif central pour les prochaines années. Cet outil ne peut se construire qu'en collaboration avec les différents partenaires qui disposent d'une partie de l'information nécessaire. Les partenaires (régionaux et nationaux) souhaitent en effet disposer d'informations sur l'ensemble de la fréquentation des hébergements touristiques : il s'agit en quelque sorte d'étendre le champ des enquêtes de fréquentation réalisées actuellement à d'autres types d'hébergement.

La première étape est de constituer un recensement complet de l'ensemble des hébergements collectifs avec leurs caractéristiques : résidences de tourisme, villages de vacances, résidences hôtelières, centre de vacances, ... A priori, on se limitera aux hébergements collectifs réglementés et donc plus facilement repérables. Cette étape préalable menée en étroite concertation avec la Direction du Tourisme et les principales organisations professionnelles devrait aboutir en 2007.

L'étape suivante est de monter une nouvelle enquête de fréquentation auprès d'une partie des ces hébergements collectifs. Ce projet d'enquête sera présenté au printemps 2008 pour avis d'opportunité, sa mise au point pourra s'appuyer sur trois enquêtes d'initiative régionale réalisées en 2007 (dans les directions régionales de Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Poitou-Charentes). On vise ainsi une généralisation à toutes les régions courant 2009. Ce faisant, on sera alors enfin en conformité avec l'actuelle directive européenne sur les statistiques du tourisme.

Par ailleurs, en partenariat avec la Direction régionale de Languedoc-Roussillon, la méthodologie de l'enquête auprès des propriétaires de logements « labellisés ou classés » qui est réalisée depuis

plusieurs années sera rénovée et le Pôle mettra une documentation méthodologique à destination des directions régionales de l'INSEE pour les aider à mettre en œuvre cette enquête en fonction des demandes de leurs partenaires régionaux

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les enquêtes et les études menées par l'Insee dans le domaine du tourisme sont régionales par construction. Le kit régional descriptif des capacités d'hébergement touristiques, qui mobilise les fichiers de l'Insee (hôtels, campings, Inventaire communal) et de la Direction du Tourisme (villages de vacances, résidences de tourisme), sera mis à jour.

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi - Direction du tourisme

1. Exposé de synthèse

Ce programme 2008 s'inscrit d'abord dans le prolongement de celui des années précédentes et dans une logique de consolidation et d'amélioration du système statistique géré à la direction du tourisme. Il s'articule autour d'une exploitation mieux maîtrisée de notre dispositif d'enquêtes et d'une utilisation plus systématique des données économiques du SISA. Ainsi un des postes d'attaché du bureau en charge des statistiques a été redéfini afin de recentrer plus efficacement nos capacités d'analyse économique : d'une part parce qu'un nombre toujours croissant des demandes de notre ministère porte sur la santé économique des entreprises des secteurs touristiques, d'autre part pour accroître nos capacités de dialogue avec l'ensemble des opérateurs du tourisme. L'objectif est de fournir une synthèse de l'économie du tourisme adossée à un compte satellite conforme aux recommandations internationales. Par ailleurs, la participation de la France à la task force d'Eurostat pour la mise à jour de la directive de 1995 concernant les statistiques du tourisme et, dont un premier projet doit être proposé en 2008 au parlement européen, doit nous permettre d'anticiper ce nouveau règlement.

L'enquête « Suivi de la demande touristique (SDT) », outil d'observation du tourisme des « français »¹, fera l'objet d'un nouveau marché. Cette enquête est et restera, même si certains ajustements voient le jour, le principal outil nous permettant de satisfaire nos obligations européennes. Il faudra donc en tenir compte. Ainsi, les concertations en cours sur cette directive laissent penser qu'autour d'un tronc commun stabilisé de statistiques à fournir régulièrement il sera demandé des observations ponctuelles portant sur des thèmes différents. Ceci reviendrait à ajouter une partie variable à l'enquête- de périodicité à définir- à une partie fixe portant sur la demande des résidents. L'enquête auprès des visiteurs de l'étranger (EVE) se poursuivra sous une forme proche de sa forme actuelle puisque le marché aura été renouvelé en 2007. Pour ces deux enquêtes SDT et EVE, on peut souligner la difficulté qu'il y a à maintenir un système d'observation pérenne lorsque le recours à des sous-traitants privés est incontournable et qu'il s'effectue dans le cadre de marchés renouvelables. Cette difficulté est accentuée du fait de l'importance de ces enquêtes (plus de 20 000 interrogations mensuelles pour SDT, plus de 10 000 pour EVE). En ce qui concerne les enquêtes portant sur les hébergements, les spécifications de l'extension de nos interrogations à l'ensemble des hébergements collectifs devront être finalisées en 2008. Nous souhaitons mener cette opération de façon privilégiée avec l'Insee. Ainsi, le projet de constitution d'un parc des hébergements conduit par le pôle tourisme de l'Insee et les opérations pilotes initiées en 2007 dans plusieurs régions prendront tout leur sens dans le déploiement de ce nouveau dispositif national. On peut espérer que ces nouvelles enquêtes trouveront une partie de leur financement auprès des acteurs locaux du tourisme. Cependant, il est difficile de présupposer que ces financements locaux couvriront l'ensemble du budget nécessaire à l'opération. Les opérations pilotes de 2007 permettront donc, également, d'évaluer la composante financière de cette opération qu'il serait souhaitable de démarrer en 2009.

Notre connaissance de l'économie du tourisme devrait s'enrichir avec l'aboutissement, en 2008, du projet de refonte des comptes satellites du tourisme. Le principal progrès attendu de cette refonte repose sur la réconciliation entre notre système d'information, essentiellement basé sur le suivi de la demande émanant des touristes, et le cadre central de la comptabilité nationale. Ceci nécessitera, notamment, d'approfondir nos capacités d'analyse économique et notre connaissance du tissu économique des secteurs les plus caractéristiques du tourisme. En particulier, et pour répondre aux

¹ Personnes résidant en France

nombreuses sollicitations institutionnelles, il s'agira d'améliorer nos outils de connaissance et de suivi de l'emploi avec l'Insee ou avec les organismes et services statistiques de ministère les plus directement impliqués.

Enfin, certaines avancées méthodologiques récentes seront poursuivies. Elles devraient s'inscrire dans le cadre de nos productions récurrentes. La poursuite des investissements sur l'économie de présence (estimations de population présente, emplois liés au tourisme...) sera notamment conduite en association avec l'Insee. Le projet est également de mettre en place des outils nouveaux de compréhension et de prospective sur la demande touristique : analyse longitudinale des comportements des touristes grâce au panel SDT et valorisation de l'historique des enquêtes vacances réalisée en 2006.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête « Suivi de la demande touristique (SDT) »

Le marché de sous-traitance du dispositif SDT arrivant à échéance en 2008, de nouvelles spécifications seront mises en oeuvre. Le SDT est constitué d'un panel de 20 000 individus enquêtés mensuellement sur leurs pratiques et mobilités touristiques. Deux enquêtes satellites de ce panel procurent une information plus complète sur la consommation touristique : un volet « dépenses en France » et un volet « dépenses à l'étranger » qui consistent en une ré-interrogation des partants concernés. Par ailleurs, une enquête mensuelle sur les allers-retours à la journée permet d'obtenir de l'information sur les comportements et pratiques des excursionnistes. Il s'agit d'un dispositif qui conduit, mensuellement, à enquêter plus de 30 000 individus et à traiter autour de 20 000 réponses. De nombreux partenaires, co-financeurs, participent à ce dispositif du fait de son originalité dans le paysage statistique national et de l'importance des échantillons. Les nombreux domaines éclairés avec le SDT (transports, environnement, santé, gestion des risques ...) plaident en faveur d'une valorisation accrue du dispositif ce qui permettrait un financement élargi. Cela laisse à penser, aussi, que la forme de l'enquête qui peut-être ajustée ou améliorée ne peut, sans risques, être profondément remaniée au moins dans sa composante panel. Toutefois, compte tenu notamment de l'avis émis par la formation sur le programme 2007, une concertation avec le Cnis et le comité du label semble indispensable afin que les difficultés relatives au SDT concernant sa reconnaissance par le comité du label soient levées. L'avis d'opportunité favorable a été renouvelé pour cette opération à la réunion de mai 2007 de la formation « transport – tourisme ».

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2008

Développement des travaux sur l'économie de présence

Depuis 2005 la direction du tourisme développe une méthode d'estimation de la population présente à un instant donné, sur un territoire donné. Ces estimations s'appuient sur l'enquête « Suivi de la demande touristique » et les données de nos enquêtes de fréquentation. Elles ont donné lieu pour l'instant à une publication au niveau du département. Elles devraient pouvoir être améliorées avec l'utilisation des données de l'enquête EVE. Certaines pistes pourraient également être approfondies afin de produire ces estimations à un niveau infra-départemental. Pour cela, un partenariat d'études avec le PSAR « analyses territoriales » de l'Insee a été initié pour une analyse préalable. L'engouement suscité par ces travaux et les nombreuses sollicitations qui nous ont été adressées en provenance de sphères très différentes nous conduisent à poursuivre nos investigations en la matière et à intégrer ces travaux dans notre production régulière.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects « régionaux ou locaux »

Mise en place d'une plateforme méthodologique nationale sur les opérations régionales

Il existe une demande récurrente des acteurs locaux, notamment des observatoires régionaux du tourisme (ORT) pour l'existence d'un centre de ressources référent à leur usage. Ce centre de ressources sera appelé à traiter de problèmes de normes et/ou de concepts afin que les observations

territoriales soient homogènes et donc comparables d'un espace à l'autre. Il pourrait aussi promouvoir et faciliter la mutualisation d'un certain nombre d'opérations que la direction du tourisme jugerait « exemplaires ». Une convention entre la direction du tourisme et la commission « observation » de la fédération nationale des comités régionaux du tourisme (FNCRT) est en cours de rédaction à ce sujet. Les comités régionaux du tourisme et leurs observatoires, présents dans toutes les régions, sont, de plus, les opérateurs privilégiés des délégués régionaux au tourisme pour l'observation.

Mise en place d'une coordination sur l'observation avec les services déconcentrés du ministère en charge du tourisme

Avec la fin des contrats de plan Etat-Régions qui avaient permis la création des ORT, s'est reposée la question du positionnement de la direction du tourisme sur le terrain de l'observation locale du tourisme. Aujourd'hui, le ministère dispose d'un budget annuel à l'attention de ses services déconcentrés et le SSM tourisme est responsable de la répartition de ce budget entre les régions. Par ailleurs, le SSM a rédigé une circulaire aux délégués régionaux au tourisme afin de fixer les axes prioritaires sur lesquels le ministère entend s'investir. A noter que l'action de l'Etat en ce domaine revêt d'abord un côté incitatif puisque la plupart des actions menées sur l'observation et la statistique le sont en partenariat, notamment financier, avec les comités régionaux et départementaux au tourisme. Il s'agit par ailleurs d'assurer une certaine continuité budgétaire et de fonctionnement par rapport aux pratiques en vigueur lors des contrats de plan Etat-Régions.

URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi

Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division Logement

2 - Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquête Logement 2006 : bouclage de la diffusion des données, travaux d'étude et démarrage des réflexions préparatoires à la prochaine enquête

La collecte de l'enquête Logement a eu lieu de mars à décembre 2006. De manière à observer un nombre suffisant de bénéficiaires de dispositifs relevant de la politique du logement, une partie de l'échantillon de l'enquête a été tirée dans divers fichiers administratifs :

- fichier CNAF des bénéficiaires des aides au logement en secteur locatif, avec surreprésentation des bénéficiaires les plus susceptibles de se trouver en situation d'impayé de loyer ;
- fichier CNAF des bénéficiaires des aides personnelles au logement en accession à la propriété ;
- fichier ANPEEC des bénéficiaires du dispositif LOCAPASS (avance du dépôt de garantie et/ou garantie des loyers)
- fichiers DGI des bénéficiaires des dispositifs Périssol, Besson et Robien d'aide à l'investissement locatif.

L'année 2007 est consacrée aux travaux statistiques avuls de la collecte : recodification, imputation pour la non-réponse partielle des variables financières, calage pour le calcul des pondérations, pour une diffusion des résultats partiels en septembre sur les variables décrivant le logement et les variables non financières et des résultats complets en janvier 2008. Un premier Insee- Première est prévu fin 2007 tandis que 2008 sera consacrée en majeure aux travaux d'étude, orientés par le comité d'exploitation de l'enquête mis en place en 2007. Les réflexions préparant la prochaine enquête, prévue en 2011, devront néanmoins démarrer.

3 - Opérations répétitives

3.3. Validation, calcul et valorisation des indices Notaires-Insee

En partenariat avec les notaires (chambre interdépartementale des notaires de Paris pour l'Île-de-France, PERVAL pour la province) l'Insee calcule et publie des indices trimestriels de prix des logements anciens. Comme en 2006 et 2007, la division Logement procèdera à la validation des indices calculés pour l'Île-de-France et pour la province ainsi qu'au calcul et à la diffusion des indices métropolitains, et assurera le secrétariat du Conseil scientifique.

Jusqu'à présent, les notaires remplissaient pour chaque transaction un questionnaire papier qui était ensuite chiffré et saisi. Progressivement, les données que les notaires transmettent, d'une part aux conservations des hypothèques et, d'autre part à la CINP et à PERVAL, seront acheminées par voie électronique ce qui permettra de raccourcir les délais de calcul des indices. La télétransmission des actes devrait démarrer en 2008.

Par ailleurs, pour l'heure, en province, seules les régions PACA et Rhône-Alpes ainsi que les agglomérations de Lyon et Marseille bénéficient d'indices Notaires-Insee qui leurs sont propres (il existe toutefois des indices pour l'ensemble de la province). La division logement examinera en concertation avec les notaires s'il est possible de calculer et de publier des indices Notaires-Insee pour d'autres régions et pour d'autres agglomérations.

5 - Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

- Indices Notaires-Insee : cf. 3.3. supra.

- L'enquête Logement 2006 comprend des extensions régionales et/ou locales dans six régions : Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Bretagne, Midi-Pyrénées et Corse. InseeLa division logement met en 2007 à disposition des DR concernées des tables relatives à leur région avec les pondérations associées. En 2008, des exploitations et études régionales pourront donc être menées par les DR, en concertation avec la division logement, dans le cadre du comité d'exploitation, dont elles peuvent faire partie.

1. Exposé de synthèse

L'année 2008 sera marquée par la mise en production de la nouvelle application SITADEL. Celle-ci, outre l'amélioration des outils, prendra intégralement en compte les conséquences de la réforme du droit des sols (décret d'application de l'ordonnance du 8 décembre 2005 publié le 5 janvier 2007, arrêté du 6 juin 2007 en ce qui concerne les nouveaux formulaires).

S'agissant de l'observation du parc locatif social, l'objectif du SESP est de commencer en 2008 la rénovation de son enquête annuelle de description du parc (EPLS), tout en clarifiant son statut. Une meilleure efficacité sera recherchée, ainsi qu'un allègement de la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires.

La rénovation du mode de calcul de l'indice du coût de la construction (ICC), entreprise avec l'Insee, pourrait aboutir en 2008. Les réflexions visant à la mise au point d'un indice des prix des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments non résidentiels, amorcés en 2007, se poursuivront en 2008 et 2009.

Les efforts en vue de réduire les délais de production du compte satellite du logement seront poursuivis.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

Un nouveau suivi statistique de la construction de logements et de locaux

L'ordonnance de simplification du code de l'urbanisme a été rendue publique le 8 décembre 2005. Elle pose les grands principes de la réforme et renvoie à un décret en Conseil d'État ses modalités précises.

L'ordonnance stipule en effet :

« Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application du présent titre. Il précise en outre les conditions dans lesquelles des informations statistiques sont demandées aux pétitionnaires, ainsi que les modalités de leur transmission par l'autorité compétente. ».

Le décret a été publié le 5 janvier 2007 (Art. R431-34 du code de l'urbanisme).

Il comporte des dispositions relatives au suivi statistique de la construction neuve.

Aux informations strictement nécessaires à l'instruction des différentes demandes de permis de construire, les formulaires comportent également des informations complémentaires, en vue de la collecte statistique. La liste globale de ces informations complémentaires est définie dans le décret.

L'arrêté du 6 juin 2007 fixe le contenu des formulaires de demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir, ainsi que le formulaire de déclaration préalable. Un nouvel arrêté détaillera par la suite la norme de transmission des informations, de l'autorité compétente aux services statistiques.

Après la réforme dont la mise en œuvre doit être effective au 1^{er} octobre 2007, il n'y aura plus que 3 types d'autorisation :

le permis de construire,

le permis d'aménager,

le permis de démolir, qui ne sera nécessaire que si le conseil municipal en décide.

Les projets de peu d'ampleur relèveront d'une simple déclaration préalable ou ne seront l'objet d'aucune formalité pour les plus simples. Le certificat de conformité est supprimé, la déclaration d'achèvement de travaux, dénommée dorénavant Déclaration d'Achèvement Attestant de la Conformité des Travaux (DAACT) prend ainsi une importance accrue.

Dès la mise en place de la réforme du droit des sols, des évolutions de l'application existante vont permettre, sans modifier les concepts des séries statistiques existantes, d'intégrer les nouveaux formulaires.

Une nouvelle application rénovée sera mise en place à l'automne 2008.

Elle permettra de prendre en compte tous les concepts des nouveaux documents d'urbanisme. Elle apportera aussi des améliorations importantes en terme de qualité et d'homogénéisation des traitements notamment par le passage d'une application régionalisée à une application centralisée.

De nouvelles série statistiques, dans la continuité des précédentes, seront établies afin tirer le meilleur parti des nouveaux formulaires.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Des données plus précises et plus fraîches étant maintenant disponibles à la DGCP, cette enquête est abandonnée à partir de 2008.

L'indice du coût de la construction (ICC) et l'enquête PRLN

Les travaux (menés principalement par l'Insee, avec l'aide du SESP) de rénovation méthodologique sont achevés sur le champ de la maison individuelle « pure » et se poursuivent sur celui du collectif et de l'individuel groupé. Le questionnaire de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) devra être aménagé avec l'introduction de nouvelles questions déterminantes de l'évolution des prix. Si le bilan de cette expérimentation est positif, on pourrait basculer vers la nouvelle méthode pour l'ensemble du champ, en 2009.

Le SESP poursuivra ses travaux de fiabilisation de l'enquête sur les prix de revient des logements neufs (PRLN) sur laquelle repose l'ICC : nouvelle chaîne de saisie-contrôle-apurement, soutien technique et méthodologique renforcés à la gestion de la collecte, contrôles renforcés.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Le suivi des mutations de logements anciens

Le ministère de l'équipement a acquis, sur financement de la DGUHC, les informations sur les actes notariés contenues dans la base de données des notaires de province pour les années 2000, 2002 et 2004. Les données sur l'année 2006 sont en cours d'acquisition. Tout cela permet d'actualiser les résultats de l'ancienne enquête EXISTAN interrompue en tant qu'opération nationale, après la publication des résultats de l'année 2000. Le fichier 2006 des notaires d'Île-de-France a été acquis par le ministère (DGUHC) en 2007. Il vient compléter le fichier province (base Perval) jusqu'alors seul exploité. L'achat résidentiel des étrangers et la dispersion des prix, abordant notamment le rôle de différentes variables acheteurs-vendeurs dans l'établissement du prix de transaction sont des thèmes d'études réalisés à partir de cette double source. La mobilité résidentielle des seniors est inscrite au programme de travail.

En raison du coût élevé d'acquisition de ces données, la concertation doit reprendre avec la sous-direction des affaires foncières de la direction générale des impôts et l'équipe en charge du projet de base nationale de données patrimoniales (BNDP) au sein du service à compétence nationale COPERNIC. L'objectif est de construire un suivi statistique du marché du logement, et plus généralement de l'ensemble des mutations de biens immobiliers, par exploitation statistique de cette base de données lorsqu'elle sera organisée en info-centre (en 2008 - 2009) afin d'obtenir des résultats en termes de nombre de transactions, principales caractéristiques et prix moyens sur des zonages prédéfinis.

FILOCOM

Dans le cadre d'un protocole avec la direction des impôts, le service économie, statistiques et prospective dispose tous les deux ans (années impaires) de données fiscales et foncières issues du mariage des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des propriétaires et des propriétés bâties.

Ce fichier fournit une information de première importance sur le couple logement-occupant. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin, la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat.

Le fichier 2007 sera disponible mi-2008.

Le champ longitudinal s'est circonscrit jusqu'ici au logement (présence d'un identifiant logement). Il a permis notamment la réalisation en 2006 d'une étude réalisée pour la cour des comptes sur le parc locatif social sur la période 1999-2005, et en 2007 d'une étude pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion social sur les ménages à bas revenus.

La dimension longitudinale pourrait être renforcée par l'ajout d'un identifiant individu (en cours d'introduction) qui permettrait de suivre la trajectoire résidentielle des personnes. Dans cette opération, les fichiers devraient être rétro-polés jusqu'en 2003.

EDF

En 2008, l'exploitation du fichier des abonnements à EDF à des fins de mesure de la vacance de logements sera abandonnée. La mise en concurrence depuis juillet 2007 de la distribution de l'électricité en France a eu comme conséquence une réorganisation des services fournisseur-distributeur au sein d'EDF et une atomisation des distributeurs et donc des fichiers statistiques. L'offre de fichiers d'EDF, singulièrement réduite, n'autorise plus d'exploitation utile.

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1. Aspects régionaux et locaux

La plupart des applications comportent une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, Colloc, et pour l'enquête sur le prix des terrains à bâtir. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Les données de Filocom apportent également des informations localisables. Seules les enquêtes PRLN et IPEA font exception.

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des propriétaires et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.

b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.

c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais ; à partir de 2006, et conformément aux dispositions de loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés sont recensés à ce titre les logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation des concernant

d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

Sont également pris en compte au sens du troisième alinéa ceux financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'Armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation les concernant.

A compter du 1^{er} janvier 2007, seront également décomptés, pendant une période de cinq ans à l'expiration de la convention visée à l'article L.351.2 du CCH, les logements dont la convention est venue à échéance.

La DGUHC, maître d'ouvrage de l'inventaire SRU et la DAEI, maître d'ouvrage d' EPLS ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément.

- **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujéttis et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifient et les communiquent à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement.

Quatre rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997, 1999, 2002 et 2004.

La remontée nationale des données relatives à l'application du supplément de loyer de solidarité a été exceptionnellement reportée à l'année 2007 afin de prendre en compte les modifications législatives et réglementaires relatives aux modalités d'application du SLS devraient intervenir en 2006 dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement. D'autant que, les résultats du dernier rapport national de 2005, issus de l'enquête 2004, montrent que les dispositions actuelles d'application du SLS ont peu évolué entre 2002 et 2004.

Toutefois, l'enquête annuelle départementale nécessaire à l'établissement du rapport annuel sur l'application du SLS a été maintenue.

Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution

La prochaine enquête sera réalisée en 2009.

- **Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat de l'observatoire des territoires**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ont décidé en 2001 de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée (DGCL, DGUHC, DIACT, DIV), est consultable par internet sur le site territoires.gouv.fr de l'observatoire des territoires coordonné par la DIACT et est dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MILOS, qui l'utilise en complément de ses propres outils d'analyse financière et d'archivage des dossiers.

Afin de s'adapter aux évolutions techniques en cours et futures du ministère, la forme initiale de BOLERO a été remplacée en 2006 par l'application BOLERO WEB. Ce changement technique et technologique n'a affecté ni le type d'informations et de données contenues dans la base ni leur utilisation décrite précédemment. Il en a en revanche amélioré l'accessibilité et devrait faciliter l'interfaçage ultérieur avec d'autres systèmes d'information.

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

- Département des statistiques et études économiques

5. Aspects particuliers du programme

5.1. Aspects régionaux et locaux

La Douane continuera les actions de diffusion des statistiques du commerce extérieur au niveau régional. Depuis fin 1998, une maquette de publication trimestrielle régionale est à la disposition des directions régionales des douanes. Par ailleurs un accès aux données régionales sur Internet a été mis en place en 2001.

